

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022

M. Lionel CHISS :

Nous allons pouvoir ouvrir cette Commission Consultative des Services Publics Locaux de l'Agglomération du Beauvaisis.

Je vous remercie d'être présents, les membres, les élus, les services et les délégataires.

Et je vous propose, pour démarrer cette première commission, qu'on fasse un tour de table.

Avant, je voulais simplement signaler qu'il n'y aurait pas finalement, dans l'ordre du jour, de présentation du dossier déchets ménagers, parce qu'on n'est pas tout à fait prêts pour le présenter pour le moment.

Mais le service transport pour le moment n'a pas de possibilité d'avancer sa présence.

On aurait une heure de trou, mais on est en train d'essayer de voir si quand même on ne peut pas essayer d'enchaîner à 16h avec le service transport.

Aurélie va regarder.

Mais pour le moment, on aurait peut-être une heure de trou pour les membres de la Commission entre 16h et 17h.

(hors micro)

Début 2023 pour les déchets, février 2023.

Allez-y, prenez le micro.

M. Franck CANTIN :

Il nous manque également l'assainissement sur la part qui est faite en régie, qui sera aussi traitée en même temps, en février 2023.

M. Lionel CHISS :

Je vous propose qu'on attaque par un tour de table pour que tout le monde sache à qui il a à faire.

Donc je suis Lionel CHISS, Premier Adjoint ville de Beauvais et conseiller délégué aux finances à l'Agglomération du Beauvaisis, et Président de cette Commission.

Aurélie ?

Mme Aurélie LERVANT :

Aurélie LERVANT, responsable du service Conseil de Gestion et ressources publiques au sein de la Direction des Finances de la ville de Beauvais et l'Agglomération du Beauvaisis.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Bonjour à tous, Dominique CLINCKEMAILLIE, conseillère municipale et conseillère communautaire.

M. Thierry AURY :

Conseiller municipal de Beauvais et élu communautaire.

M. Hans DEKKERS :

Maire d'Auneuil, Vice-Président assainissement.

M. Laurent GOUJON :

Je représente l'association ALEP.

M. Franck CANTIN :

Je suis le Directeur des eaux et des déchets pour la C.A.B.

Mme Noémie LE GALL :

Je suis responsable eau potable et rivières pour la C.A.B.

M. François DE FRUYT :

Je suis le Directeur de Veolia, gérant de la S.E.A.O., qui est la société qui gère les contrats de délégation pour l'Agglomération et je suis accompagné de...

Mme Fahra FEDDAL :

Directrice développement.

M. Sébastien VANDEPUTTE :

Manager eau potable.

M. Lionel CHISS :

Très bien.

Et Aurélie TEINIELLE qui est assistante des élus à l'Agglomération du Beauvaisis et qui pilote l'organisation de cette réunion.

Merci à elle.

Je vous propose de vous passer directement la parole, aux délégataires, pour que vous puissiez nous faire part de votre rapport.

Et puis ensuite, peut-être les services, je ne sais pas si vous avez des choses éventuellement à dire, et puis après des questions des élus et des membres.

EAU – RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DÉLÉGATAIRE

M. François DE FRUYT :

Merci Monsieur le Président.

Comme chaque année, dans le cadre des Délégations de Service Public on vous doit de présenter un rapport du délégataire par contrat.

Comme il y a 6 contrats sur la Délégation de Service Public sur la C.A.B., on a concaténé les 6 présentations pour vous en faire une seule de l'ensemble.

Cette présentation sous 8 points : le contexte contractuel, quel contrat, quels périmètres sont concernés ; notre organisation ; les chiffres clés du service, donc des chiffres techniques ; les faits marquants de l'année que vous présentera Sébastien ; les préconisations d'amélioration de notre point de vue pour les années à venir de ces services d'eau potable, toujours présentées par Sébastien ; l'évolution réglementaire que je reprendrai ; la vie du service ; et la situation économique de l'ensemble de ces contrats.

Comme l'Agglomération a repris de l'existant, ce sont les 6 contrats qui font partie de notre portefeuille : c'est la ville de Beauvais le plus important, qui se termine en juillet 2023 mais prochainement fin 2023, il y a une prévision de prolongation ; la ville de Crèvecœur qui est le plus long, qui se termine en 2031 ; Haudivillers qui se termine en 2026 ; le C.A. du Beauvaisis, on en parlera ; le syndicat de Litz ; le petit syndicat de Luchy Auchy Muidorge qui lui se termine en 2023 aussi, qui sera prolongé fin d'année ; et la commune de Nivillers qui, elle, se termine en 2027.

Notre organisation, pour répondre à vos attentes en matière de délégation.

Je reste le Directeur de Veolia encore quelques années ; en back-office, on a le Directeur des opérations qui s'appelle Eric DUQUESNE ; Fahra que vous découvrez aujourd'hui, parce qu'elle a commencé lundi chez nous, mais déjà dans le grand bain, qui est la Directrice du développement ; et puis Sébastien, manager de service eau potable, donc c'est lui qui gère toute l'exploitation eau potable, avec ses 2 premiers couteaux, un pour la production et un pour les réseaux et la distribution.

On va passer quelques diapositives de chiffres puisque c'est l'obligation.

On peut aller directement à la dernière colonne sur le total et vous avez la ventilation sur chacun des 6 services. Sur ces contrats-là, 66 000 personnes desservies, pour l'instant il n'y a pas le contrat du S.I.A.P.B.E. pour arriver aux 100 et quelques milles habitants de l'Agglomération.

Le contrat du S.I.A.P.B.E. est à cheval sur plusieurs intercos, donc la compétence n'a pas encore été prise par l'Agglomération.

Un peu plus de 630 000 foyers desservis, ce qu'on appelle un abonné c'est un compteur, un foyer desservi ; et puis une consommation moyenne de 110 litres par habitant et par jour.

Ce qui est un petit peu au-dessus de la moyenne des installations que nous gérons, qui est aux alentours de 95/100 litres par jour.

Mais les industriels sont pris, et comme il y a beaucoup de gros consommateurs sur l'Agglomération, ça explique en partie ce chiffre.

Le nombre d'installations qui sont gérées dans votre patrimoine, ce sont 11 unités de production, donc 11 usines de production, 11 réservoirs, 8 stations de pompage ou de surpression, pour monter d'un étage à l'autre, on en a plusieurs sur Beauvais, 330 kilomètres de canalisations, 16 000 branchements et un peu plus de 33 000 compteurs, donc ce sont les immeubles qui ont plusieurs compteurs sur un seul branchement, d'où la différence de nombre entre le nombre de branchements et le nombre de compteurs.

Pour continuer sur les chiffres clés, le rendement de réseau.

La loi Grenelle 2 donne un minimum réglementaire de rendement à garder, il se situe pour l'ensemble de ces services entre 65 et 70 % de rendement, et on voit que l'ensemble, alors Litz vous oubliez, 105 % de rendement je ne sais pas faire... cette année on va y arriver, puisque depuis quelques jours on rajoute de l'eau dans le réservoir, et donc on va distribuer plus d'eau qu'on en produit sur les compteurs habituels, donc cette année on va y arriver.

Là, il y a un problème entre les périodes prises pour la partie production, qui est 1^{er} janvier-31 décembre, et la partie facturation qui n'a pas la même période, et comme l'année d'avant on était en Covid, il y a une distorsion.

Habituellement quand les années se ressemblent, il n'y a pas de problèmes à ce décalage mais là, sur le Syndicat de Litz, il y a eu une grosse distorsion sur les consommations, d'où ce fait qu'on a réussi à vendre plus d'eau qu'on n'en produit.

Indice de connaissance de la gestion patrimoniale, c'est la connaissance du système sur 120 points, on voit partout qu'on est au-dessus de la moyenne.

Donc il manque, dans certains systèmes, soit quelques connaissances d'âge de tuyaux, soit pour l'ensemble arrivé à 120, avoir un planning pluriannuel de renouvellement des réseaux.

L'indice linéaire de perte est directement lié au rendement du réseau.

Et le taux d'interruption du service non programmé, c'est le nombre de fois où chacun de vos administrés a été coupé dans l'année sans qu'on n'ait le temps de le prévenir parce qu'on intervenait sur une rupture ou sur une intervention réseau qui était non programmable.

Sur chacun des systèmes, nous avons l'obligation de vous présenter les échanges d'eau, les mouvements d'eau, et donc sur chacun des systèmes que l'on va voir, vous avez la partie production, ce que l'on prélève du milieu naturel, ce que l'on met en distribution, parce qu'on achète et on vend de l'eau.

Donc si on prend la ville de Beauvais, on achète et on vend de l'eau au S.I.A.P.B.E., on a des échanges d'eau avec le S.I.A.P.B.E., c'est ce que l'on voit en bas, on a un total de mise en distribution ; des pertes, c'est ce qui retourne en milieu naturel, on ne les perd pas, on sait où elles retournent mais pas tout à fait où.

Ce qui nous donne 3 450 000 m³ consommés autorisés, qui sont ventilés en 3 430 000 m³ vendus à vos administrés, et puis les services de Sébastien ont besoin d'un certain volume pour faire fonctionner le système, laver les réservoirs, mesurer les poteaux d'incendie puisque c'est une obligation de vérifier le débit et la pression des poteaux d'incendie, et on ne met pas de volume sans comptage, jamais, pour ne pas distorsionner nos calculs de rendement.

Voilà les données pour la ville de Beauvais.

Pour la ville de Crèvecœur, exactement la même chose, on vend un peu d'eau à Rotangy, qui est la commune sur laquelle est la production de la ville de Crèvecœur, et même chose, consommés autorisés 160 000 m³ et là aussi pas d'eau sans comptage.

Même dossier pour Haudivillers, on passe de 3 500 000 m³ sur la ville de Beauvais à 22 500 m³ sur le système d'Haudivillers.

Cas particulier d'Haudivillers, on achète, alors l'année dernière un peu moins, mais cette année quasiment 100 %, on achète pour des problèmes de fin de vie du forage de la commune qui est à côté du réservoir, on achète un grand pourcentage l'année dernière et 100 % aujourd'hui de l'eau à la Communauté de Communes du Plateau Picard via le Syndicat d'Essuiles Saint-Rimault.

Donc 31 000 m³ mis en distribution, 29 240 m³ consommés par vos administrés, et là aussi 179 000 m³ comptabilisés pour les poteaux d'incendie et le lavage du réservoir.

Litz, 82 000 m³ prélevés dans le milieu naturel l'année dernière, moins cette année, on achète à Bulles pour un petit hameau de Litz 1 400 m³, parce que les réseaux sont maillés, mise en distribution 82 700 consommés, besoins du service 780 m³.

Le dernier, Luchy, donc le Syndicat de Luchy Auchy Muidorge, 65 000 m³ produits, pas d'achat, pas de vente, le Syndicat est complètement autonome sur sa production, sans interconnexion ; mise en distribution exactement le même montant, presque 6 000 m³ de perte, et 640 m³ pour les besoins du service.

Nivillers, la grosse commune de Nivillers où j'ai habité en arrivant à Beauvais, produit 13 900 m³.

La particularité du système de Nivillers, c'est qu'il n'y a pas de réservoir, donc le forage refoule avec une variation de vitesse à une pression constante dans le réseau et les pompes tournent plus ou moins vite en fonction des besoins des consommateurs.

Donc ça tourne tout doucement la nuit et un peu plus vite le matin, pour que tout le monde ait sa douche.

Il y a un groupe électrogène sur la production, ce qui permet que, en cas de coupure d'énergie, on ne passe pas directement à des coupures d'eau.

Encore quelques chiffres puisque vous le demandez.

Des chiffres clés du service, pour l'instant on n'a parlé que des installations, donc du contenant, là on va parler un peu du contenu, de l'eau.

Sur l'eau, deux grands paramètres mesurés, les bactéries et les molécules, microbiologie ce sont les bactéries.

Quasiment 100 % de conformité dans les analyses qui ont été réalisées, à l'exception d'Haudivillers où on a eu un problème bactériologique, parce que c'était de l'eau achetée à Essuiles Saint-Rimault, et la production d'Essuiles Saint-Rimault a eu un problème de production, donc l'eau qui était vendue et consommée à Haudivillers, on a pendant quelques jours distribués de l'eau en bouteille.

Ça tombe toujours un vendredi. Et là aussi c'était un vendredi, donc on a distribué des palettes d'eau sur 5 communes, dont Haudivillers.

Et puis la conformité physico-chimique, là ça varie fortement parce que l'ensemble de nos usines de traitement ne traite pas du tout la partie physico-chimique, et donc quand il y a une molécule indésirable dans l'eau, on la retrouve dans le réseau, et c'est un des sujets que l'on abordera sur Litz.

Depuis un peu plus d'un an et demi maintenant, les services ont rajouté 13 nouvelles molécules dans la liste des molécules recherchées dans les réseaux d'eau potable.

Nous sommes concernés par une de ces molécules, qui est la Chloridazone, parce que c'est une molécule qui était utilisée comme herbicide sur les betteraves.

Donc celles qui sont utilisées sur les vignes, on a peu de problèmes ici.

Dans le sol, cette molécule se dégrade, perd des éléments, et mute en métabolite, et ce sont 2 métabolites de cette molécule que l'on retrouve dans quasiment l'ensemble des forages de la Région, dans 70 % des forages des Hauts-de-France.

Et donc vous avez là l'ensemble de vos systèmes, Crèvecœur, Haudivillers, Litz, Luchy et Nivillers. Litz est celui où on a les teneurs les plus importantes, donc légèrement supérieures à 3, on voit 5,85, sachant que la limite est 0,1 et l'objectif de qualité est 3 pour la déclaration de l'eau non potable.

Le coût du service, alors ce n'est pas le même parce que ce ne sont pas les mêmes données dans chacun des services, là n'est présentée que la part délégataire ramenée à une facture de 120 m³.

Prix du m³ pour une facture moyenne de 120 m³ puisque dans le prix il y a une part fixe et une part variable. Donc on prend une part fixe, 120 par variable et on divise le tout par 120, ce qui donne sur la ville de Beauvais 1,38 €, parce que l'assiette est de 4 millions de m³ ; sur Crèvecœur 1,60 ; Haudivillers 2,60 ; Litz 2,90 ; Luchy 2,75 et Nivillers 2,83. Vous avez en dessous les valeurs de N-1, la variation des 2 est une formule de variation qui est prévue dans les contrats d'affermage.

(hors micro)

Hors Taxes.

Je vais passer la parole à Sébastien pour la partie complètement technique.

M. Sébastien VANDEPUTTE :

Merci.

Sur les faits marquants de l'année dernière, au niveau de Beauvais, sur les travaux qui ont eu lieu, il y a eu le renouvellement de l'hydraulique du réservoir de la Pouponnière, puisque depuis quelques temps, avec les consommations qu'il y avait eu sur ce secteur-là, on ne pouvait plus nettoyer le réservoir, donc on a fait des modifications pour pouvoir nettoyer cette cuve.

Après, on a mis en place une passerelle au réservoir Parc des Eaux.

Il y a eu la remise en état du chemin d'accès aux sources de Friancourt puisque nos agents, pour changer les bouteilles de chlore ce qui se fait 2 fois par semaine, avaient de grandes difficultés pour y accéder.

Et on a eu aussi 2 cases consécutives sur la reprise de Borel qui nous a causé quelques problèmes.

Sur Beauvais, on a eu aussi le renouvellement de 11 poteaux incendie.

Sur Haudivillers, il y eu 2 branchements plomb qui ont été découverts suite à des fuites, donc on les a repris intégralement. Sur Litz, il y a eu un poteau incendie qui a été renouvelé au hameau de Wariville.

Comme on a eu une déferrisation sur l'ex-syndicat de Litz, on a renouvelé les charbons actifs et le sable, on en a aussi profité pour renouveler l'analyseur de turbidités et après tous ces travaux, on a remis en peinture le local d'exploitation.

Sur Luchy, le Syndicat avait passé commande du renouvellement de canalisation entre Luchy et Muidorge, on en a profité pour aussi renouveler les 13 branchements rue des Chênes, où on avait régulièrement des fuites. Il y a eu la réhabilitation du réservoir et on en a aussi profité pour renouveler les canalisations dans le château d'eau.

Sur Nivillers, on a renouvelé le ballon anti-bélier et on a renouvelé les lampes UV puisque c'est un traitement aux ultra-violets.

Pour tout ce qui est préconisations pour les années à venir, sur Beauvais on avait proposé la pose de bornes supplémentaires pour les bornes Moneca.

Au réservoir du Mont Capron, une réflexion d'étanchéité, suite au diagnostic qui avait été réalisé.

Au réservoir de Saint-Jean, il y a un diagnostic d'étanchéité à prévoir, sur l'extérieur du réservoir on voit des infiltrations d'eau.

Et une étude de faisabilité pour le traitement des pesticides sur tous les métabolites de Chloridazone au niveau des sources de Friancourt.

Sur Crèvecœur-le-Grand, il y a la canalisation de refoulement qui va entre le puits et Crèvecœur, qui est assez vieillissante et à chaque fois que la canalisation casse, elle vide le réservoir.

On avait aussi proposé la mise en place d'un groupe électrogène à la station, parce que quand il n'y a plus d'électricité, il n'y a pas de secours.

Et puis une sectorisation, on n'a pas de sectorisation sur cette commune.

Pour Litz, on avait aussi le remplacement de la canalisation de la rue du Général de Gaulle, c'est une double canalisation dans la rue et il y a régulièrement des ruptures.

Sur Luchy, un groupe électrogène aussi à la station parce qu'on a une partie en surpression, donc quand il y a une coupure d'électricité, il n'y a plus d'eau sur un hameau. Nivillers, on avait demandé pour prévoir les essais de pompage tous les 10 ans, donc ça c'est en cours.

Et à Haudivillers, le diagnostic du réservoir.

M. François DE FRUYT :

Merci Sébastien.

Un point que l'on aborde tous les ans, c'est l'évolution réglementaire.

Cette année 2021, dans notre propre métier, les évolutions réglementaires ont été assez faibles.

La chose que l'on a retenue, c'est un article de la loi Climat et Résilience d'août 2021, qui apporte dans la commande publique 2 nouveaux points.

Un sur les objectifs de développement durable dans la cadre des réponses aux appels d'offre ; et un deuxième sur la partie socialement écologiquement responsable, pareil des réponses aux appels d'offre, mais Madame MOULA étant là, c'est peut-être superflue cette présentation-là.

M. Sébastien VANDEPUTTE :

Sur la vie du service, l'année dernière, on voit le nombre de branchements qui ont été renouvelés, surtout pour Beauvais et Haudivillers où on a retrouvé des branchements plomb. Luchy, tout à l'heure je vous ai dit qu'on avait repris 13 branchements.

Longueurs de canalisations renouvelées par le délégataire, on n'en a pas dans les contrats, donc c'est normal que le chiffre reste à zéro.

Et le nombre de compteurs remplacés, c'est en fonction de l'âge des compteurs, on a un programme de renouvellement, donc on voit le détail unité de gestion par unité de gestion.

Au niveau des fuites, c'est pareil, unité de gestion on voit les différentes fuites réparées au cours de l'exercice, et avec le linéaire de recherches de fuites qui a été associé. Sur Beauvais, on voit qu'on a un peu plus de 120 km de réseaux inspectés en recherches de fuites, une fois tous les 5 ans on repasse le linéaire à la recherche de fuites.

M. François DE FRUYT :

Merci Sébastien.

Avant-dernier point de notre présentation, la vie du service, un point important sur la relation avec vos administrés, c'est le suivi des impayés. Vous avez là sur les 6 contrats l'évolution des impayés, une légère évolution, sauf pour Nivillers on va y revenir, une légère évolution à la hausse parce qu'en 2021 on a eu, encore pendant une partie de l'année, l'interdiction d'aller chercher les impayés, on était encore en période Covid, donc une légère augmentation du taux d'impayés. Sur la commune de Nivillers, vous voyez augmentation de 20 fois les impayés, mais comme la commune est petite, ce n'est qu'un seul client qui avait une consommation importante qui a généré une facture de 4 500 €, il avait des factures habituelles de 300 €, là il a eu une facture de 4 500 €.

La procédure d'écêtement de cette facture n'était pas finie fin 2021, on n'avait pas reçu la copie de la facture de son plombier de la réparation de la fuite, donc le montant restait en impayé.

Mais depuis, on a effacé les 80 % de la facture puisque ça rentrait dans le cadre de la loi Warsmann et donc, cet administré-là n'a payé que 2 fois la moyenne des 3 dernières années.

Pour la partie taux de réclamation, c'est un scoop, vos administrés ne sont pas des grands écrivains, vous voyez, Crèvecœur, Haudivillers, Luchy, Nivillers, zéro courrier ; 0,26 sur Beauvais, ça doit faire quelques dizaines de courriers reçus dans notre service consommateur.

Vos administrés préfèrent le mail, le sms, le téléphone, ou le déplacement direct dans notre agence locale, ici à Beauvais rue du Thérain.

Taux de respect d'ouverture des branchements 100 %, c'est très bien.

Il faut savoir que quand un de vos administrés quitte un logement, on ne ferme plus l'eau, on laisse l'eau dans le logement pour si quelqu'un reprend le logement dans les 45 jours, si personne n'a repris le logement dans les 45 jours, on se déplace et on le ferme ou on constate que quelqu'un l'a repris mais ne s'est pas fait connaître, d'où le taux de 100 % d'impayés.

Ce qui nous permet de faciliter l'emménagement de vos administrés sur les logements du territoire.

Dans le rapport annuel du délégataire, il y a une partie financière de l'économie du contrat, donc vous avez 3 fois la même slide de présentation avec des chiffres un peu différents.

Ça reprend, selon les demandes de la loi, la partie produits, mais totale. Sur la ville de Beauvais, le service a un chiffre d'affaires de près de 5 millions d'euros, dont 1 900 000 pour la collectivité et 2 500 000 pour le délégataire.

On a un certain nombre de travaux réalisés sur le territoire de la Ville pour 51 000 € et puis, les produits accessoires que l'on facture sur les antennistes ou autres comme ça pour 370 000€.

En dessous, il y a les charges, là aussi c'est la présentation demandée par les commissaires aux comptes, donc personnel-énergie, ce qui donne en bas un résultat avant impôts et un résultat après impôts, et pour chacune des 3 slides à suivre vous avez l'année 2021 et l'année précédente, l'année 2020. Donc là, Beauvais et Crèvecœur, le Syndicat de Litz et celui de Luchy, et enfin celui de la commune de Nivillers et de la commune d'Haudivillers.

Vous les avez sur la partie papier que l'on vous a transmise.

J'en ai fini avec notre présentation, vous avez là les coordonnées de vos principaux interlocuteurs, ça reste des coordonnées à la destination exclusive des élus.

Mon numéro de fixe et mon numéro de portable ne sont pas à transmettre aux 101 000 administrés du territoire.

Merci de votre écoute, on reste à votre disposition.

M. Lionel CHISS :

Merci Monsieur DE FRUYT.

Est-ce qu'on passe la parole d'abord à Hydra ou on passe d'abord des questions à Veolia ?

Alors les questions d'abord.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Franck, vous voulez dire un mot sur le contrat ou quelque chose ?

M. Franck CANTIN :

Oui, ce que je peux dire c'est qu'on revient sur le fait que l'on est sur l'année 2021.

Je sais que la fin de l'année 2022, ces derniers mois ont été très riches, donc il ne faut pas en prendre compte par rapport aux activités.

A savoir qu'on est sur des contrats qui arrivent en fin de course, ce sont des délégations qui arrivent sur la fin et donc ce sont des délégations qui sont déjà bien rodées, on s'en rend compte parce qu'il y a des choses qui sont stabilisées.

M. Lionel CHISS :

Très bien.

Merci.

Oui, Monsieur GOUJON.

M. Laurent GOUJON :

Dans la présentation qui a été faite, l'étude de faisabilité des traitements des pesticides n'est prévue que sur Beauvais.

Pourquoi que sur Beauvais ?

M. François DE FRUYT :

Parce qu'il n'y a que là où on dépasse la norme.

C'est sur les sources de Friancourt, il n'y a que là où on dépasse les normes. Ailleurs, on ne dépasse pas les normes.

M. Laurent GOUJON :

Pour l'instant oui, mais si ça évolue ?

M. François DE FRUYT :

On parle d'un document qu'on a écrit en janvier.

Et donc si ça évolue, je n'ai pas de boule de cristal Monsieur, je ne peux pas vous dire comment ça va évoluer.

Evidemment si ça évolue, l'année prochaine notre rédaction sera certainement différente.

M. Lionel CHISS :

C'est le rapport 2021 je rappelle.

C'est vrai que ce n'est pas évident de se dire qu'on est fin 2022, en plus il y a eu beaucoup d'événements sur cette délégation depuis quelques temps, donc il faut réussir à s'en extraire pour ne parler que de l'année 2021, puisqu'on n'a pas forcément le recul complet sur l'année 2022, ce sera l'objet de la commission de l'année prochaine.

Oui Madame CLINCKEMAILLIE.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Oui merci.

J'ai des petites questions ou des remarques.

Quand vous dites pertes, en fait ce sont des fuites ?

M. François DE FRUYT :

C'est un ensemble.

Oui, il y a des fuites mais pas que.

Il y a les vols d'eau, il y a les détournements et puis, il y a les erreurs de comptage.

Mais on met tout dans les pertes parce que c'est de l'eau qui est non comptabilisée, non vendue.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Bien sûr.

Et donc, à la page 6 au paragraphe 3 pour Litz, le chiffre des pertes c'est un nombre négatif.

Est-ce que c'est une erreur ou comment on l'interprète ?

M. François DE FRUYT :

Je vous ai dit, Litz on a un rendement à 104 %, c'est une erreur constatée mais la loi nous interdit de changer les chiffres, sous peine de tapage sur les doigts, et donc on assume les erreurs de reporting, de télétransmission, parce qu'effectivement vendre 104 quand on n'en a que 100, c'est très très fort.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Ok. Page 7, pour Nivillers, dans le paragraphe « 3 chiffres clés du service », vous nous avez expliqué pour Litz ce qui s'est passé au niveau des analyses physico-chimiques mais pour Nivillers, les chiffres sont encore moins bons.

M. François DE FRUYT :

Oui.

C'est un pourcentage d'analyses non conformes et Nivillers est chroniquement malade sur un paramètre et donc on pourrait faire 100 000 analyses qu'on ne changerait pas ce taux-là.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

C'est quel paramètre, excusez-moi ?

M. François DE FRUYT :

Je ne sais plus Madame.

On pourra faire parvenir aux services de la C.A.B. la totalité des analyses.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Oui, merci.

Et puis dernière chose, dans le taux de réclamations page 16, vous nous dites que nos administrés ne sont pas de grands écrivains, qu'ils écrivent des mails, des sms ou qu'ils se déplacent, dans ce cas-là, pourquoi ce ne sont pas ces choses-là qui sont comptabilisées et uniquement les réclamations écrites ?

C'est juste une remarque.

M. François DE FRUYT :

Parce que les lois Barnier et Mazeaud, qui étaient les ministres de l'époque, dans la définition de ce que doit être le rapport du délégataire, à l'époque, ne parlaient que des courriers.

Mais effectivement, on a le nombre de clients qui se sont déplacés, le nombre de mails, de demandes, que l'on a reçus sur chacun des services.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Ce serait peut-être plus intéressant de mettre ces chiffres, d'autant qu'un mail, comme le dit mon collègue voisin cet après-midi, un mail c'est quand même écrit, donc ça pourrait être comptabilisé.

M. François DE FRUYT :

Oui, oui.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Merci.

M. Laurent GOUJON :

J'avais un petit mot sur la loi Warsmann, parce que je pense que les abonnés ne sont pas au courant de cette loi.

M. François DE FRUYT :

Oh si ! Oh que si !

M. Laurent GOUJON :

J'ai découvert cette loi, cette année, pour une raison toute simple, c'est que j'ai eu une fuite d'eau chez moi.

Et donc, j'ai quelqu'un de chez vous, j'ai appelé puisqu'on a découvert la fuite lors du relevé d'eau, sinon je ne l'aurais pas trouvée, c'était en pleine période de sécheresse, donc il n'y avait pas de fuite extérieure.

J'ai eu quelqu'un de chez vous qui m'a dit « il faut payer la facture et ensuite lancer la réclamation », alors c'est une information que j'ai eue à ce moment-là par téléphone, donc j'ai payé ma facture.

Et en réalité, ils ont été très surpris que je paye la facture, je dois être le seul dans tout le...

M. François DE FRUYT :

Non, vous n'êtes pas le seul honnête.

M. Laurent GOUJON :

J'ai payé ma facture fin août, j'ai lancé la procédure de réclamation avec la facture du plombier, puisqu'il faut une facture de plombier, qui est venu 15 jours plus tard, entre-temps j'avais réparé la fuite moi-même, mais il a repris la réparation parce qu'il faut qu'il atteste de son nom.

Je ne pouvais pas attendre 15 jours que la fuite soit réparée, vous imaginez bien, trouver un plombier c'est déjà difficile, au mois d'août c'est mission impossible.

Donc il est revenu, il a repris la réparation de fuite.

J'ai tout envoyé les papiers aux environs du 10 septembre et j'ai été remboursé de la somme importante de plus de 1 100€, 2 mois plus tard.

Je trouve que les délais de remboursement ont été longs, d'autant plus qu'on m'a fait le remboursement par chèque, alors que moi je paye par virement.

Je pensais que j'aurais un remboursement par virement pour que ça aille plus vite, on m'a renvoyé un chèque, donc il fallait en plus que j'aie redéposer le chèque à la banque, ce qui a rallongé les délais.

M. François DE FRUYT :

Vous avez raison, on est très fort pour encaisser l'argent, on se fait un peu plus tirer l'oreille pour le rendre !

Blague à part, vous avez raison, cette loi Warzmann vous protège, mais même si c'est vous qui avez réparé, si vous faites une déclaration sur l'honneur que c'est vous qui avez réparé et que vous décrivez l'endroit de la réparation, parce qu'il ne faut pas que ce soit une réparation de chasse d'eau, une réparation de chasse d'eau ne donne pas droit, parce que c'est une fuite de négligence, mais aujourd'hui mes services acceptent de ne pas avoir de réparation d'un plombier.

Une déclaration sur l'honneur suffit, bien que la loi, et c'est ce que dit le service client que vous avez peut-être eu au téléphone, dit obligatoirement une facture de réparation de plombier ; mais l'accord que nous avons avec la C.A.B. et la ville de Beauvais c'est, si les gens font une déclaration sur l'honneur, on le prend comme une réparation et ce qui ouvre droit à l'application de la loi Warzmann.

Si tout le monde ne sait pas, la loi Warzmann, c'est une loi qui écrête les volumes perdus, les volumes qui passent au compteur mais qui n'ont pas été consommés, sous réserve que la fuite ne soit pas une fuite de négligence, autrement dit « je sais que les toilettes gouttent, mais ce n'est pas grave, ça repart, ça ne fait pas de tâche » ou « ah oui, c'est au fond du jardin, j'ai le robinet, je sais qu'il a gelé cet hiver et que depuis le printemps il coule », ça c'est ce qu'on appelle des fuites de négligence.

Par contre, des fuites sur la conduite qui va du trottoir à la maison, on reconnaît que tout le monde ne surveille pas son compteur tous les jours et ces fuites-là donnent droit à un écrêtement à 2 fois la consommation moyenne des 3 dernières années.

M. Laurent GOUJON :

C'était juste après le compteur, un joint qui a lâché.

Je pense que c'est dû à la sécheresse, le sol a dû bouger un peu, ça a tiré un peu sur la conduite, ce qui a fait qu'un joint a lâché. La sécheresse de cet été.

M. Lionel CHISS :

Et le délai de recours, c'est combien de temps ?

M. François DE FRUYT :

La loi dit 1 mois.

On est souple. Si vous venez l'année d'après parce que ça fait 2 ans que vous avez une grosse facture et que vous n'avez pas payé déjà l'année dernière, on est un peu plus jugulaire-jugulaire, mais si vous venez dans les 2-3 mois...

M. Lionel CHISS :

Très bien, merci.

Monsieur GOUJON nous avait envoyé un certain nombre de questions préalablement.

Je ne sais pas si on en a pris connaissance ou pas.

Comment fait-on ?

On y répond point par point ?

Vous avez les éléments ?

Je vous laisse la main, Franck ?

(hors micro)

M. François DE FRUYT :

On ne les a pas eues, mais si on a les questions, on peut les lister.

M. Lionel CHISS :

On peut les diffuser à ce moment-là

M. François DE FRUYT :

Alors il y a des questions, c'est toi, je te les laisse.

M. Lionel CHISS :

Franck, je vous laisse la main ?

M. Franck CANTIN :

Oui.

Du coup, je ne vais pas répondre à toutes les questions tout seul, je vais bien sûr m'appuyer sur Veolia pour ce qui est leur partie.

Après, il y a une question que j'avais lue qui était assez importante, qui demandait pourquoi il n'y avait pas la totalité de toutes les communes.

M. Laurent GOUJON :

Pourquoi certaines des 53 communes de l'Agglomération du Beauvaisis ne sont pas présentées dans ce rapport ?

M. Franck CANTIN :

Non mais ça, c'est une question importante.

D'abord parce que Veolia n'a pas la totalité du territoire, il y a une partie c'est Hydra, il y a 2 Délégations de Service Public.

Et en plus, il y a la 3^{ème} composante du territoire qui est gérée par un autre syndicat, qui est le S.I.A.P.B.E., et il y en a encore d'autres, je ne les ai pas tous. Le syndicat de la Brèche, Hermes...

M. François DE FRUYT :

Et le syndicat de Silly-Tillard.

M. Franck CANTIN :

Excusez-moi, ça ne fait pas longtemps que je suis là, je ne les ai pas encore tous bien en tête.

Mais du coup, l'explication, c'est que là on était sur le rapport du délégataire partie Veolia, la partie Hydra qui arrive juste après, donc forcément vous n'avez pas tout, parce que tout n'est pas là.

M. Laurent GOUJON :

Par exemple si je prends Litz et Luchy, l'année dernière on ne les a pas eues comme présentation, cette année on les a, est-ce qu'ils étaient déjà dans le périmètre ? Non, c'est pour ça.

Mme Fahra FEDDAL :

On a repris la compétence le 1^{er} juillet pour une partie des communes, et par exemple Litz le 1^{er} octobre 2021.

C'est normal qu'en 2020, on ne les ai pas eues puisqu'on n'avait que Beauvais, puisqu'après on avait redélégué les compétences aux communes qui avaient gardé donc...

(hors micro)

M. Laurent GOUJON :

J'habite sur Le Fay-Saint-Quentin, donc je suis sur le syndicat Essuiles Saint-Rimault, qui est géré par Veolia, donc je pensais me retrouver aussi là puisque c'est Veolia.

Mme Fahra FEDDAL :

Non, les syndicats ont gardé la compétence, donc ce sont eux qui rédigent le R.P.Q.S et qui gèrent toute cette partie-là.

Nous, on n'a vraiment que 13 communes, au sein de la C.A.B. ce sont 13 communes aujourd'hui.

Et l'évolution, peut-être qu'en 2026 ce sera un peu différent mais pour l'instant, les syndicats perdurent et gardent leur autonomie.

Ce sont eux qui gèrent ces parties-là. Au niveau de la C.A.B., on est en représentation substitution, c'est-à-dire que les élus présents aux syndicats sont des élus désignés par la collectivité, donc par la C.A.B. Mais ce n'est pas le service eau potable C.A.B. dont je suis responsable qui gère ces communes-là, d'où le fait qu'elles ne soient pas présentes dans le rapport.

M. Laurent GOUJON :

La deuxième question, pourquoi ce rapport ne présente pas de synthèse ni d'étude comparative des coûts et des recettes des différents secteurs ?

En gros, ce que j'aurais bien aimé, c'est avoir ce document-là en même temps que le rapport, ça m'aurait...

M. François DE FRUYT :

Alors ce document-là, c'est exclusivement un condensé du rapport annuel du délégataire qui fait 110 pages.

La partie financière, vous l'avez dans le rapport annuel du délégataire, alors effectivement vous avez 700 pages à lire.

Ce n'est pas ce qu'on a voulu présenter aujourd'hui, parce qu'on savait qu'on avait qu'une heure, et donc on en a fait un abstract qui est la présentation d'aujourd'hui.

Mais tous les chiffres sont dans les rapports transmis à la collectivité en juin.

M. Franck CANTIN :

Sur la question n° 3, il ne peut pas y avoir de synthèse, puisque le principe de la commission c'est de présenter, si, il y a une synthèse ?

Ah c'est un oubli ?

D'accord.

(hors micro)

Impeccable.

M. Laurent GOUJON :

Il y a des comptes rendus de synthèse mais, malheureusement, je ne suis pas destinataire, ce qui me surprenait un petit peu, donc ça va s'arranger.

M. Franck CANTIN :

J'allais expliquer la même chose.

M. Laurent GOUJON :

Ensuite, moi je me suis amusé à faire un grand tableau de synthèse, que je vous ai distribué en début de réunion.

Comme j'avais le rapport assainissement et que j'avais aussi le rapport d'eau, je me suis amusé à recalculer pour chaque commune le prix Hors Taxes, donc j'ai fait une colonne en bleu où on a le prix Hors Taxes de l'eau, en orange le prix de l'assainissement, en gris le prix des taxes c'est-à-dire que j'ai mis toutes les taxes qui sont perçues par l'État, l'Agence de l'eau, et avoir une synthèse globale du prix total avec le prix au m³ Hors Taxes et le prix T.T.C.

Et donc, on s'aperçoit qu'il y a de fortes disparités de coût d'un contrat à l'autre, le pire c'est Laversines.

Alors est-ce que c'est Veolia qui répond sur ce sujet-là ?

La différence de tarif.

M. François DE FRUYT :

Je ne peux répondre que sur la part délégataire.

On a évoqué un peu la question tout à l'heure quand on a parlé des prix unitaires, de 1,38 sur la ville de Beauvais, qui allaient jusqu'à 2,60 € sur d'autres territoires.

C'est inhérent à 2 choses.

Un, le nombre d'installations et le linéaire par branchement, alors pour faire vite, le nombre d'installations qui alimentent le système et le linéaire par branchement pour alimenter chacun de vos administrés.

Et deux, le volume vendu sur le système. Autrement dit, Beauvais, deux sites de production, 5 réservoirs, 4 millions de m³ d'assiette, et 7,50 mètres pour alimenter un administré.

Si vous prenez à l'inverse d'autres systèmes, la Rue-Saint-Pierre par exemple, un site de production avec une unité de traitement, il y a une usine de déferrisation sur Litz, un réservoir, un supprimeur pour à peine 1 000 clients, et 25 mètres de réseaux par administré.

Vous comprenez bien que quand vous divisez le coût du service par le nombre de clients et/ou le nombre de m³ vendus, vous n'arrivez pas à la même somme.

Ça ce n'est rien que pour l'exploitation de base et après, les collectivités ont la possibilité de demander, dans le cadre de la Délégation de Service Public, que le délégataire fasse des investissements pour le compte de la collectivité, et auquel cas, l'amortissement de ces investissements se retrouve dans le prix du m³.

Par le passé, par exemple, on a souvent demandé aux délégataires de renouveler l'ensemble des branchements plomb ; récemment certaines usines de traitement ont été demandées par les collectivités à être intégrées dans les missions du délégataire.

Tous ces faits-là font évoluer et varier d'une collectivité à l'autre, même si elles sont voisines, le coût du m³.

M. Laurent GOUJON :

Et le cas particulier de Laversines, c'est quoi les faits générateurs qui font qu'il y a un coût aussi exorbitant ?

Parce que c'est le double pratiquement d'ailleurs.

M. François DE FRUYT :

Laversines fait partie du contrat du S.I.A.P.B.E., donc pas dans la présentation du jour.

C'est certainement à Laversines la partie assainissement et l'amortissement des installations qui jouent pour beaucoup dans le prix du m³.

Mais je n'ai pas le contrat d'assainissement de Laversines en tête aujourd'hui.

M. Franck CANTIN :

Je viendrai juste en complément pour dire que, actuellement, on sait que sur les 13 communes de la C.A.B. qui sont sur l'eau potable et les 40 qui sont en assainissement, on a une étude pour créer une harmonisation du prix, en sachant que tous les prix sont très différents.

Et effectivement, il y a beaucoup de contrats de délégataires différents avec des demandes qui ont été faites historiques qui sont différentes, ce qui fait qu'aujourd'hui tous les prix ne sont pas homogènes.

M. Laurent GOUJON :

Sachant que le prix le moins cher c'est justement le deuxième contrat que l'on verra tout à l'heure, c'est Bresles, qui n'est pas géré par Veolia.

M. Franck CANTIN :

Oui, mais ça dépend de la demande qui a été mise dans le contrat. Il ne faut pas oublier qu'une Délégation de Service Public se compose d'éléments, des taux de renouvellement, des amortissements différents, il y a toute une partie technique qui vient et qui est une demande de la collectivité qui transfère, qui crée cette délégation, et ces demandes peuvent soit faire un prix très bas, soit faire un prix très haut.

Ça reste aujourd'hui ça qui fait que les prix peuvent être différents.

M. Lionel CHISS :

Sur les autres points, je vois qu'il y a beaucoup de questions et je vois le temps qui passe... Est-ce qu'on peut faire des réponses groupées ?

Ou rapides ?

Et/ou éventuellement apporter des réponses complémentaires par la suite, à Monsieur GOUJON, par écrit si nécessaire pour accélérer parce qu'on va être pris par le temps.

M. Franck CANTIN :

On peut, si Monsieur GOUJON est ok, soit on fait des réponses écrites si on veut garder un formalisme, parce que toutes les questions sur les rapports, les taux d'impayés et tout ça, il y a quand même eu beaucoup de choses de répondu aujourd'hui.

Je ne sais pas s'il y a encore toutes les questions qui sont valides.

M. Laurent GOUJON :

Sur les questions, il y a déjà une partie des réponses qui sont apportées.

M. Franck CANTIN :

C'est mon impression.

Si vous voulez, on peut lister après coup tous les deux les questions et je peux apporter les réponses et pourquoi pas les apporter par écrit pour qu'on ait bien tout le même niveau d'information.

Je propose que l'on fasse ça dans un deuxième temps.

M. Laurent GOUJON :

Au niveau des prix, on constate aussi qu'il y avait des augmentations d'une à l'autre qui étaient importantes, qui étaient au-delà du coût d'indice du coût INSEE.

M. Franck CANTIN :

Mais ça, il faudra qu'on en reparle parce qu'aujourd'hui c'est par rapport aux formules d'actualisation de prix qu'il faut regarder, pas des contrats.

Tout s'explique par les contrats, et si les contrats ne sont pas appliqués de façon stricto sensu, ça ne passe pas. Il y a une explication à ce niveau-là.

Mais c'est vrai que si vous êtes ok, je veux bien passer un peu de temps avec vous après pour répondre aux questions et les repartager après.

M. Laurent GOUJON :

Ça marche.

M. Lionel CHISS :

Il n'y a aucune question qui mérite là un débat en commission Monsieur GOUJON ?

Il y a une question que vous voulez peut-être mettre en avant ?

M. Laurent GOUJON :

Non, j'avais juste une question générale au niveau de l'interconnexion des réseaux, puisque je pense qu'on sera contraints dans les années à venir de prévoir des interconnexions de réseaux.

Est-ce que c'est prévu dans les tuyaux au niveau de la C.A.B. ?

Mme Fahra FEDDAL :

Il y a des interconnexions qui étaient déjà envisagées par les précédents syndicats ou communes, et effectivement il y a une harmonisation et des études à faire pour l'avenir.

Dans les choses à faire et dans les projets futurs de la C.A.B., il y a effectivement un schéma directeur eau potable qui permettrait aussi de remettre un peu tout ce qui a été étudié jusqu'à présent pour voir un peu ce qu'on a à faire à l'avenir.

Mais il y a des intercos qui sont déjà plus ou moins pressenties, qui étaient déjà pressenties sur les précédentes études, mais maintenant, il faut mettre avec toutes les composantes qu'on a aujourd'hui, dont les pollutions, qui devraient remodeler le paysage à venir.

Il y a une étude de schéma directeur qui sera certainement à lancer prochainement pour reprendre toutes ces interconnexions envisagées et futures.

M. Laurent GOUJON :

Vous avez un document écrit qui présente tout ça, un schéma directeur ?

Mme Fahra FEDDAL :

Non justement, le schéma directeur serait à faire.

Aujourd'hui on a des schémas directeurs ou des études qui existent, mais des précédents syndicats, qui étaient sur les territoires des syndicats, pas sur le territoire de la C.A.B.

Aujourd'hui, il y a une harmonisation, il y a un travail à faire, même s'il y a déjà des intercos qui étaient envisagées, entamées et qui vont être réalisées dans les quelques années à venir.

Mais il y a effectivement une étude globale à reprendre et avec tous les syndicats du territoire.

M. Franck CANTIN :

Pour conclure, il y a quelques questions qui sont de l'ordre de 2022, du coup on en parlera, je mettrai 2022 dans la réponse.

M. Lionel CHISS :

Très bien.

Oui, Madame CLINKEMAILLIE.

Mme Dominique CLINKEMAILLIE :

Juste une dernière question.

Est-ce qu'il y a un programme, je la pose tous les ans, de recherche de nouvelles ressources en eau ?

Mme Fahra FEDDAL :

Des études que j'ai en cours, je sais qu'il y a eu des recherches de nouvelles ressources, mais pour l'instant je n'ai pas, dans les prochaines années, de nouvelles ressources programmées ni recherchées.

Mais effectivement, le schéma directeur pourrait aussi mettre en avant un besoin de nouvelles ressources.

Mais pour l'instant, des éléments que j'ai en ma possession, je n'ai pas de nouvelles ressources à recréer.

Mais l'état des ressources actuelles, l'état des puits, les besoins futurs, pour l'instant on arrive à les suivre, on a des ressources suffisantes, mais c'est un des biais et une partie de l'étude du schéma directeur qui pourrait nous dire qu'effectivement à tel endroit il y a besoin d'une nouvelle ressource.

Mais pour l'instant, nous n'avons pas de programmation de nouvelles ressources aujourd'hui.

M. Lionel CHISS :

Merci.

Monsieur AURY.

M. Thierry AURY :

Merci.

D'une part, je souhaiterais que les réponses que vous allez apporter au représentant de l'A.L.E.P. on puisse aussi en avoir connaissance, pour les membres de la Commission.

Ça allait un peu de soi mais c'est mieux en le disant.

Une question d'une part, une curiosité, je vois là que sur la partie Beauvais la longueur de canalisation a diminué de 13 km d'une année sur l'autre, de 263 km à 250 km.

Quelle est l'explication de ça ?

M. François DE FRUYT :

La longueur de canalisation est extraite du S.I.G. que nous avons, il est possible que l'extraction soit imparfaite parce que, de mémoire, la ville de Beauvais n'a pas vendu une partie de son territoire, donc il n'y a, a priori, pas d'explication, hormis le fait qu'on a enlevé du périmètre qui a été mis sur la valeur de cette année les canalisations privées qui sont quand même sur nos plans. L'année dernière, ils n'ont peut-être pas été enlevés et cette année on a retiré du linéaire l'ensemble des canalisations privées sur le territoire de la ville de Beauvais.

M. Hans DEKKERS :

Simplement pour parler de recouvrement et de la loi Brottes, c'est là qu'on est souvent entre les habitants et Veolia, c'est vrai qu'on sort d'années où les choses ont traîné, ce n'est jamais bon, parce que ça veut dire s'accumuler.

Moi j'ai cru comprendre que si vous trouviez un échéancier sur 10 mois, vous essayez de régler avec l'habitant sur 10 mois, au-delà de 10 mois ça part chez un commissaire de justice et tout de suite c'est, on craint toujours l'emballlement, ce sera toujours des sommes bien plus importantes pour l'habitant. La loi Brottes, elle est ce qu'elle est...

M. François DE FRUYT :

On l'applique.

M. Hans DEKKERS :

Mais ceci dit, on n'a pas envie de voir les mêmes arriver à l'école sans s'être lavés ou je ne sais quoi.

Ces derniers temps, j'ai quand même senti un changement dans l'approche que vous aviez, pour être plus réactifs et aussi, effectivement, moi j'ai la chance d'avoir à mes côtés une adjointe assez extraordinaire, c'est la première fois qu'elle s'y mettait mais alors elle a dû trouver les bons

arguments, faire valoir certainement la peur du commissaire de justice et il y a des gens qui l'ont compris très vite que ça pouvait aller du simple au double.

Je ne suis pas là pour juger les gens, au contraire, mais ça c'est quelque chose, il ne faut pas que ça s'essouffle parce que j'ai l'impression qu'on a aussi malheureusement dans les habitants des gens qui ont compris dès 2016, dès 2017, la loi Brottes et qui n'ont plus jamais payé une facture.

Et là aujourd'hui, je ne sais pas comment ça va finir.

A part 100 € par mois pendant X mois, je ne sais pas comment ça peut finir.

M. François DE FRUYT :

Alors généralement, ça finit en surendettement, avec un écrasement de la dette, notre dette s'écrase s'il y a une commission de surendettement.

Sur certains contrats comme celui de la ville de Beauvais, il y a un travail important fait avec le C.C.A.S. et on a un budget commun avec la ville de Beauvais pour aider un certain nombre d'administrés qui font état de leurs difficultés à payer, mais vous avez raison, ceux qui ont très bien compris le fonctionnement de la loi Brottes, ils n'en ont rien à foutre, ils ne viennent pas, ils ne payent pas...

Quand vous prenez un emprunt, il y a une phrase dans l'emprunt qui dit qu'il est remboursable, là quand vous signez un contrat d'eau, nulle part il est marqué que le service est payant et qu'il faut le payer, et donc c'est le sens civique des gens qui fait que l'on recouvre 99,7 % des factures.

Vous avez raison c'est plus que l'huissier de justice, c'est le tribunal d'abord puisque l'huissier de justice, sans décision du tribunal, il a juste sa plaque à montrer, et les gens qui savent le remercient poliment et le renvoient dans ses 22. Notre responsable consommateur est tous les mois au tribunal de Beauvais avec un paquet de dossiers, alors pas que sur Beauvais, sur l'ensemble du territoire, pour que le juge dise que la facture est due ; et après, avec ce jugement, on peut retourner voir l'huissier pour que, lui, fasse un recours auprès de la personne qui ne voulait pas payer.

Pour les gens qui ont des vraies difficultés, habituellement on accepte un paiement sur 6 mois puisqu'ils ont une facture tous les 6 mois, mais si c'était une difficulté passagère, vous avez raison, on accepte des échéanciers sur 12 mois, sachant qu'une facture au bout de 6 mois viendra alourdir la dette et on essaie de voir la situation du foyer pour optimiser au mieux.

Et oui, précédemment on plafonnait à 6 mois le délai d'échelonnement de la facture, aujourd'hui on est à 10, parce que le Covid, parce que paupérisation de la population, et bon nombre de gens ne font encore pas très attention à leur consommation d'eau.

M. Thierry AURY :

Une question, qui est aussi une préoccupation, sur à la fois la question du taux de rendement et du taux de renouvellement, et je constate que de ce point de vue-là, les deux choses se sont dégradées. Je me concentre toujours sur la ville de Beauvais, le rendement du réseau de distribution est passé de 90 % à 86,7 % avec une forte augmentation de l'indice linéaire de perte en réseau, puisque c'était de 4 m³ par jour à 5,81 m³ par jour.

Et je vois que parallèlement, peut-être d'ailleurs ça peut avoir un lien, mais que le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable continue de baisser, il était déjà de 0,55 % en 2020, il passe à 0,40 %.

Je rappelle qu'on estime qu'il faudrait en moyenne au moins 1 % chaque année, puisqu'on estime que le temps maximum de durée de vie d'une canalisation c'est de 100 ans et c'est un maximum, il faudrait au moins si on veut assurer le simple renouvellement, avoir 1 %, et là on était déjà à la moitié seulement et on descend encore.

Et je pense que c'est vraiment un sujet fort de préoccupation parce que ça peut être, enfin je ne sais pas s'il faut parler de bombes à retardement s'agissant de l'eau, mais en tout cas, ce sont des problèmes majeurs en vue à terme.

C'est une question que je soulève, c'est une question qui est soulevée depuis plusieurs années, mais là j'ai l'impression qu'en plus les choses ne s'améliorent pas mais se dégradent.

M. Sébastien VANDEPUTTE :

Je vais prendre la parole pour la partie rendement.

Sur la partie rendement du réseau, il est passé de 90 à 86,7.

Comme vous pouvez le voir, par contre au niveau de la production d'une année sur l'autre on a moins produit, mais on a aussi beaucoup moins vendu.

Et comme c'est le rapport sur la production et la vente d'eau, comme il y a eu moins de vente d'eau, le pourcentage de fuites reste quasiment le même, on vous dit qu'on a moins produit d'une année sur l'autre au niveau des stations.

M. Thierry AURY :

Je ne suis pas technicien, mais comme ça je me dis que le volume diminue donc la fuite elle devrait... Enfin, pourquoi ça augmenterait en proportion les fuites si le volume d'eau qui passe est moins important ?

M. François DE FRUYT :

C'est mathématique.

On va prendre un service où vous avez 10 m³ de consommation et 5 m³ de fuite, vous avez un rendement de 50 % ; l'année d'après vous ne vendez plus que 8 m³, mais vous avez toujours 5 m³ de perte puisque vous n'avez pas réparé la fuite, et donc vous avez un rendement qui tombe à 40 %. Vous comprenez donc bien que le rendement est très lié à la consommation.

Par contre, vous avez raison, un chiffre qui, lui, est indépendant de cette consommation, c'est l'indice linéaire de perte et effectivement on en a parlé, avec la période Covid il y a eu toute une partie où on a dû réduire les contacts entre nos agents et les délais de réparation des fuites ont été plus longs et donc on a perdu plus d'eau en attendant, et le rendement s'est légèrement dégradé mais reste supérieur aux 2 objectifs, celui du contrat et celui du Grenelle 2 de l'environnement.

M. Thierry AURY :

Vous pouvez le rappeler ?

M. François DE FRUYT :

Lequel ?

M. Thierry AURY :

Les 2.

M. François DE FRUYT :

Le Grenelle 2 pour Beauvais, ça doit être 66 virgule quelque chose, mais on regardera ; et celui du contrat, de mémoire, doit être à 85.

M. Thierry AURY :

C'est très bas comme objectif.

M. François DE FRUYT :

C'est pour ça qu'on est très au-dessus.

C'est très bas ici, mais ce n'est pas très bas partout.

M. Thierry AURY :

Par rapport à la réponse que vous faites sur la période Covid, en même temps j'ai le souvenir de vous avoir entendu nous dire l'an dernier que paradoxalement, la période du plein confinement de la période Covid, vous avait permis, parce qu'il y avait du coup avec vos moyens de détection et le fait qu'il y avait beaucoup moins de volume sonore extérieur et ainsi de suite, c'est ce que j'avais compris, vous aviez pu travailler mieux et avoir plus de détections de fuites sur le réseau.

M. François DE FRUYT :

On parle de 2019 ?

M. Thierry AURY :

Je crois que c'est la réponse que vous aviez faite l'an dernier.

M. François DE FRUYT :

L'année dernière tout à fait, pour l'année 2019, qui a été la période où il y a eu énormément de confinements, 2020. 2021 ce n'a pas été tout à fait pareil.

Le rendement, ce que l'on a l'habitude de dire chez nous, et ce que disent tous les délégataires, c'est une fois que vous avez détecté une fuite et réparé, vous avez reculé parce que vous ne savez pas où est la prochaine.

C'est un peu le tonneau des Danaïdes, on passe notre vie à essayer de boucher les trous et le tonneau passe sa vie à fuir, c'est la vie inhérente du système, sans parler d'âge du réseau, d'âge moyen du réseau, puisqu'on suit aussi l'âge moyen du réseau par système avec nos systèmes experts, nos big data.

L'âge moyen du réseau de Beauvais, de mémoire, doit être de 55 ans.

M. Lionel CHISS :

Il va falloir que l'on passe à Hydra qui patiente depuis un moment. Je les remercie d'avoir attendu.

M. Thierry AURY :

Du coup, non, Monsieur CHISS, je n'ai pas eu la réponse concernant le taux de renouvellement du réseau, qui est peut-être d'ailleurs lié, Monsieur DE FRUYT a amené finalement en disant que le réseau vieillissait...

M. François DE FRUYT :

Je n'ai pas dit qu'il vieillissait, j'ai dit qu'il avait un âge moyen.

Mme Fahra FEDDAL :

Sur le taux de renouvellement, ce qui compte aussi c'est que les dernières années sur Beauvais, on a fait du renouvellement sur des grosses canalisations structurantes.

A savoir par exemple la canalisation qui vient du réservoir Parc des Eaux vers le centre-ville, qui était une canalisation très compliquée avec une grosse pente, donc avec un coût élevé de renouvellement.

Effectivement notre taux de renouvellement a baissé, et en 2021, nous avons des renouvellements rue du Poitou, au pied du réservoir Argentine, au niveau du réservoir de la Pouponnière, ce sont aussi des gros réseaux structurants, des gros diamètres avec des contraintes techniques importantes, qui engendrent un coût d'investissement important pour un linéaire faible.

Ça explique aussi le taux de renouvellement qui est bas parce qu'on a renouvelé des grosses canalisations structurantes.

Effectivement, quand on calcule le taux de renouvellement, c'est le linéaire renouvelé sur le linéaire global.

Forcément quand je renouvelle un diamètre 300, un 200, c'est ce qui s'est passé au pied d'Argentine on est sur des gros diamètres, je ne fais pas beaucoup de mètres pour le même montant de budget, donc j'ai un taux qui baisse du fait du type de renouvellement exercé.

C'est ça aussi qui explique cette baisse de pourcentage, le budget reste le même mais forcément le linéaire est inférieur donc le taux baisse.

M. Lionel CHISS :

La référence du linéaire n'est pas forcément une référence, ça dépend de la typologie.

C'est intéressant d'ailleurs pour la Commission et pour les élus, d'avoir une cartographie du réseau. Je ne sais pas si c'est possible ou pas, mais de voir où sont les gros réseaux, les réseaux qui génèrent de gros investissements, ceux qui en génèrent moins, c'est vrai que c'est intéressant, même en termes de programmation, d'avoir une idée.

Parce que si on se contente du linéaire, on a des taux de renouvellement faibles, alors qu'on intervient sur des canalisations structurantes, du coup ça fausse la réalité.

M. Hans DEKKERS :

Juste pour conclure, en tant qu'élu, je ne veux pas me substituer à Philippe VAN WALLEGHEM, mon double collègue, mais c'est le même problème sur l'assainissement.

Si on choisit de considérer qu'on emprunte le réseau à nos enfants effectivement, peut-être qu'un demi % sur 10 ans ce n'est pas assez et qu'il faut faire plus.

Mais à ce moment-là, il faut vraiment faire un front commun parce que c'est un budget annexe, il faudra peut-être demander 50 centimes ou 1 € de plus pour pouvoir offrir à nos descendants un réseau digne de ce nom, et parfois c'est délicat parce que moi j'ai vu un petit syndicat à côté d'Auneuil, ils avaient de l'eau pas chère pendant des années et puis à un moment le réseau il pourrit, et ce n'est pas un bout ou un autre, il faut tout refaire.

C'était la Mecque de l'eau pas chère et puis après d'un seul coup, tout le monde a le poing levé.

On n'en est pas là, mais ça veut dire que si on sent que structurellement il faut mettre 50 centimes de plus, sachant qu'en même temps on incite les gens à être économes, si un jour ils sont à 90 m³ par famille au lieu de 120, il faudra qu'ils payent globalement la même chose, c'est-à-dire que le prix au m³ il ne sera pas le même, c'est une règle de 3. Si on est d'accord pour préserver l'avenir, ça se fera moyennant un coût.

M. Lionel CHISS :

C'est très clair, c'est une bonne conclusion.

Merci Hans.

Je remercie Veolia.

Je propose de passer la parole à Hydra pour la délégation de Bresles.

Je ne veux pas vous presser, mais vous avez compris qu'on est un peu en retard, mais cela dit on prendra le temps qu'il faut pour l'étudier.

Je vous passe la parole.

Peut-être vous présenter aussi parce que vous n'étiez pas là au début, je suis désolé on ne vous a pas fait entrer, et puis on refait un tour de table pour savoir qui est qui, je vous laisse vous présenter d'abord.

Mme Marine BOUILLY :

C'était ce que j'allais vous proposer justement, qu'avant de démarrer on fasse un tour de table.

Je suis Marine BOUILLY, je suis la Directrice de la partie exploitation travaux chez Hydra.

M. SOURIMANT :

Je suis le chargé d'affaire de la communauté de Bresles.

Mme Charlène GUILLEMOT :

Je suis responsable du service clientèle.

M. David MILLESCAMPS :

Je suis le Directeur des services supports chez Lhotellier Eau Hydra.

M. Lionel CHISS :

On continue, rapidement pour tout le monde.

M. Hans DEKKERS :

Maire d'Auneuil, Vice-Président assainissement sur l'Agglo.

M. Thierry AURY :

Conseiller municipal de Beauvais, élu au Conseil d'Agglo.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Elue au Conseil Municipal de Beauvais et conseillère communautaire.

M. Laurent GOUJON :

Je représente l'association A.L.E.P.

M. Jacques DORIDAM :

Vice-Président de l'Agglo.

M. Franck CANTIN :

Je suis le Directeur des eaux et des déchets pour la C.A.B.

Mme Noémie LE GALL :

Responsable du service eau potable et rivières pour la C.A.B.

M. Sébastien VANDEPUTTE :

Manager eau chez Veolia.

M. François DE FRUYT :

Directeur de Veolia.

Mme Julie FORGET :

Manager assainissement de la partie ouest chez Veolia.

Mme Fahra FEDDAL :

Directrice développement chez Veolia.

Mme Aurélie LERVANT :

Aurélie LERVANT responsable du Conseil de gestion et ressources publiques au sein de la Direction des Finances de la ville de Beauvais et de l'Agglomération du Beauvaisis.

M. Lionel CHISS :

Premier Adjoint ville de Beauvais, conseiller délégué aux finances à l'Agglo du Beauvaisis, et Président de la commission.

Je vous donne la parole.

Mme Marine BOUILLY :

Merci.

On va vous présenter le rapport de 2021 sur la délégation de la commune de Bresles. Brièvement, on va reprendre tous les chiffres clés de 2021 sur la partie technique, financière, les perspectives d'amélioration et un volet sur la partie clientèle.

Juste pour rappel, on a démarré le contrat le 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 20 ans sur tout ce qui est l'exploitation et l'entretien du réseau d'eau potable de la commune de Bresles, de la station de pompage et du réservoir, et donc tout le volet lié à la facturation et à l'édition des factures.

Sur les objectifs 2021, ça a été, bien sûr lié à notre métier d'exploitant, de garantir une eau de qualité, de continuer le travail sur l'amélioration du rendement suite à la prise en main du contrat, et donc de continuer tout ce qui est session de recherche de fuites et donc réparations à la suite ; apporter un fonctionnement optimal des installations, ça c'est vrai que ça va avec la prise en main du contrat.

Et dans les particularités de 2021, le basculement de la compétence de la commune de Bresles à la C.A.B.

Au niveau des chiffres clés, là c'est un petit tableau synthétique, mais je reviens sur ces données par la suite. La longueur du réseau aujourd'hui connue est de 39,4 km.

On a donc un réservoir sur ce contrat, une station de pompage, il n'y a pas de supprimeur.

Sur l'année 2021, on a obtenu un rendement de 86,7 %.

Il y a 1 873 abonnés et une assiette, un volume comptabilisé de 192 107 m³ et un prix de l'eau en T.T.C. à 1,33 €.

Si on rentre dans le détail de ces chiffres, au niveau du nombre d'abonnés, là il y a des graphiques qui reprennent un petit peu l'évolution, on est aujourd'hui à 1 873 abonnés sur la commune de Bresles.

Et en habitants desservis, là ce sont des données plutôt sur des estimations par rapport au nombre d'abonnés qu'on a, enfin au nombre d'habitants connus lors des enquêtes INSEE. Le dernier chiffre connu est celui de 2019, c'est pour ça qu'on voit une baisse sur le nombre d'habitants par rapport aux années passées.

Au niveau du nombre de branchements, sur l'année 2021 on a repris la base de données complète avec une remise à niveau avec tous les branchements qu'ils soient actifs ou inactifs et on arrive aujourd'hui à un nombre de 2 033 branchements sur l'année 2021 ; et sur cette année-là, nous avons réalisé 7 branchements neufs. Au niveau du nombre de compteurs, on est sur le même chiffre et nous en avons remplacé sur, l'année 2021, 46.

Au niveau des installations, sur Bresles nous avons une station de pompage, qui est équipée de 2 pompes de 80 m³/heure, et un réservoir d'une capacité de 1 200 m³.

Sur l'année 2021, on a remplacé 5 bouteilles de chlore et il y a eu un lavage de réservoir qui a été réalisé en juillet où on n'a pas observé d'anomalie particulière sur l'état du revêtement intérieur.

Au niveau des données liées aux volumes, là il y a un tableau qui reprend tous les résultats, mais ce n'est peut-être pas forcément très parlant, je pense que le graphique est peut-être un petit peu plus intéressant, ça permet de mettre en avant l'évolution entre le volume comptabilisé, qui est donc de 192 107 sur l'année 2021, et un volume produit de 230 457 m³.

Sur cette commune-là, il n'y a pas d'achat d'eau, ni de vente d'eau.

On a un volume de service défini à 448 m³ pour tout ce qui va être lavage de réservoir et les purges du réseau principalement.

Et un volume consommé sans comptage, qui paraît élevé sur 2021, c'est vrai qu'il y a peut-être une petite anomalie puisqu'on a mis en avant, dans ce volume-là, une grosse fuite au niveau d'une entreprise qui, au final, est quand même un volume comptabilisé.

Mais vu qu'on a effectué un dégrèvement, on l'a rentré dans cette catégorie pour pouvoir déterminer le rendement, ça il faudrait peut-être positionner autrement.

Sur les 7 branchements réalisés, là c'est un récapitulatif des adresses sur lesquelles nous sommes intervenus, je ne vais pas vous lister toutes les rues, mais n'hésitez pas si vous avez des questions.

Au niveau des réparations de fuites, il y en a eu 14 sur l'année 2021, ce sont principalement des fuites sur branchements, puisque sur les 14 au final, il n'y en a eu que 3 sur réseau et tout le reste c'est sur branchement.

C'est à peu près équivalent à l'année 2020.

Au niveau du renouvellement, on a la distinction entre le renouvellement programmé et le renouvellement accidentel.

Sur la partie programmée, on a réalisé 46 renouvellements de compteurs, et le remplacement du compteur de production.

Et sur la partie accidentelle, on a remplacé les 2 chloromètres sur les bouteilles de chlore, ainsi qu'une vanne sur le réseau principal en 125.

Un récapitulatif sur les consommations énergétiques, on a une légère augmentation sur l'année 2021 mais comme le volume produit était un petit peu plus important, l'augmentation de la consommation énergétique s'explique sur ces données.

On a ensuite le tableau récapitulatif qui reprend tous les indicateurs de performances, c'est vrai que tous ces indicateurs sont, les calculs en tout cas pour pouvoir les déterminer sont réglementaires, donc le sujet qui a été évoqué tout à l'heure sur les taux de réclamation, c'est vrai qu'aujourd'hui on suit ce qui est défini par les services Eau France pour le détail de ces indicateurs.

Ça fait peut-être un peu lourd là à lire mais tout le détail est présenté dans notre R.A.D., les éléments clés ont été présentés en partie en amont.

Un point important c'est effectivement sur la partie taux de conformité, sur la partie microbiologique on est bien à une conformité de 100 % sur Bresles, mais on a aussi eu sur Bresles des non-conformités sur la partie physico-chimique, donc sur les mêmes sujets évoqués précédemment par Veolia, sur les mêmes paramètres on a eu 4 analyses non conformes en 2021, sur également des pesticides.

M. Thierry AURY :

Comment les abonnés ont été prévenus s'ils avaient des non-conformités sur le physico-chimique ?

Est-ce que les gens, il y a eu une réunion en mairie ?

Il y a des choses qui ont été faites ?

M. David MILLESCAMPS :

A chaque fois qu'on reçoit un rapport, qu'il soit conforme ou pas, il est transmis à la mairie.

Après, c'est vrai que ce sont les moyens de communication de la mairie, aujourd'hui la ville de Bresles ils ont des affichages sur la Ville et ils ont le Facebook, et ils ont un affichage au niveau de la mairie.

Ça ce sont les moyens aujourd'hui qui sont de communication entre la mairie et leurs abonnés.

Mme Marine BOUILLY :

Après, nous, avec notre service on a aussi de la communication auprès des abonnés, sms, mail ou message vocal.

Aujourd'hui, sur les communications sur les non-conformités sur les pesticides, il n'y en avait pas forcément eu en 2021 puisqu'il n'y avait pas eu de préconisations particulières ou de restrictions sur l'utilisation de l'eau suite aux échanges qu'on avait eus avec l'A.R.S.

Donc il n'y a pas eu de communication sur l'année 2021 auprès des abonnés, en tout cas de notre part, sur des restrictions particulières. Sur l'année 2021, il y a eu 4 non-conformités sur la partie physico-chimique.

Au niveau de l'indice de connaissance de gestion patrimoniale, sur l'année 2021, on est restés sur un indice de 90.

Cet indice va évoluer sur l'année 2022 puisque là on a quand même bien pris en main le contrat et on a pu réaliser un peu plus d'investissements complémentaires pour pouvoir augmenter cet indice. Mais c'est vrai que ça reste encore une D.S.P qui est jeune, il faut pouvoir bien connaître son patrimoine avant de pouvoir augmenter cet indice qui est, mine de rien, déjà assez élevé.

Au niveau du rendement, ça je l'ai indiqué précédemment et les indices qui vont avec.

Et sur la partie clientèle, mon collègue reviendra dessus par la suite.

Au niveau du suivi économique du renouvellement, j'ai évoqué tout à l'heure ce qui a été changé sur l'année 2021, on a un solde positif sur le compte de renouvellement, puisqu'aujourd'hui on se rend compte que sur le contrat de Bresles, le plus gros du renouvellement était lié au

renouvellement des compteurs d'eau potable des abonnés, donc tous ceux qui sont supérieurs à 15 ans.

On se rend compte que le système aujourd'hui qui est mis en place, où on contacte les abonnés pour remplacer les compteurs, n'est pas forcément très efficace, on a peu de retours pour pouvoir aller les remplacer.

Donc on a décidé de mettre un nouveau mode opératoire sur 2023 et de profiter de la relève annuelle des compteurs d'eau pour la facture, d'en profiter en même temps pour remplacer tous les compteurs qui auront plus de 15 ans. Puisque comme on doit accéder aux compteurs pour faire la relève, d'en profiter en même temps pour faire le renouvellement.

Il y aura une grosse campagne sur ce début d'année 2023 sur le renouvellement des compteurs d'eau des abonnés.

Au niveau des optimisations, sur l'année 2021 il y a eu un gros travail de fait sur tout ce qui est relevés de terrains et mises à jour des plans, que ce soit sur AutCAD et sur la construction du S.I.G. avec l'intégration de toutes nos interventions.

Et là sur l'année 2022, c'est de continuer cette amélioration, de mettre en place la modélisation qui faisait partie de nos engagements dans le contrat de Bresles, on avait récupéré la modélisation existante et on a travaillé dessus.

Ça ce sera la présentation pour l'année prochaine, j'en parle déjà un petit peu puisque l'année 2022 est déjà bien entamée.

Et justement sur la partie non-conformité liée à la partie physico-chimique, il y a une demande de dérogation en cours avec l'A.R.S. et une étude de faisabilité pour pouvoir traiter ces pesticides.

Un autre point sur lequel on a déjà échangé avec la commune de Bresles et avec la C.A.B., on a déjà pu observer des prises d'eau sur la commune sans qu'on soit informés et qui impactent directement au niveau du rendement, puisque c'est de l'utilisation d'eau sans comptage.

On aimerait travailler avec la C.A.B. sur ce sujet-là pour pouvoir mettre en place des bornes destinées à l'utilisation de l'eau pour les prestataires extérieurs.

En perspective d'amélioration, il y a notre engagement du contrat où on avait un objectif d'atteindre un rendement de 90 %, aujourd'hui il nous reste encore 4 % pour atteindre cet objectif.

Je vais laisser la main à mon collègue pour la partie clientèle.

Désolée, je suis allée un petit peu vite parce que c'est vrai que le temps était déjà entamé, mais il ne faut pas hésiter s'il y a des questions.

M. David MILLESCAMPS :

Je vais vous parler un petit peu de clientèle abonnée chez Lhotelier Eau à Hydra.

En 2021, on a pas mal travaillé à l'amélioration de nos outils. Le premier que j'ai mentionné dans le PowerPoint, c'est la mise en place d'un système dématérialisé de gestion des interventions, ça consiste essentiellement à relier notre standard téléphonique au système informatique de planification des interventions.

Ça nous permet d'être encore plus réactifs que ce qu'on pouvait l'être avant puisqu'on est relativement proches de nos abonnés, mais avant on envoyait des bons d'interventions matérialisés donc le temps de transmission et d'intervention était un peu rallongé, aujourd'hui les techniciens sont équipés de téléphone, ils reçoivent le bon d'intervention directement sur leur téléphone et ils interviennent s'ils sont à proximité.

La deuxième chose, c'est l'amélioration également technique de notre système de géolocalisation des compteurs.

Aujourd'hui, tous nos compteurs, lors des campagnes de relève, sont systématiquement géolocalisés par G.P.S., ce qui nous permet d'aller très très vite et d'améliorer notre tournée de relève.

Ensuite, comme je le disais tout à l'heure, on essaie d'être proches de nos abonnés, c'est important, vous posiez la question tout à l'heure de pouvoir communiquer avec eux relativement rapidement.

Sur 2021, on a fait un travail appuyé de consolidation de nos bases de données mails et téléphones, et je vous ai mis un petit tableau de statistiques qui montre qu'au 1^{er} mars 2021 on avait 73 % des

abonnées qu'on pouvait contacter par téléphone, je n'ai pas la donnée exacte sur les mails donc je ne l'ai pas précisée pour ne pas raconter de bêtises.

Mais aujourd'hui, on fait le nécessaire auprès de nos abonnés pour récupérer toutes ces informations à jour.

Et aujourd'hui, on atteint un taux de 88 % de nos abonnés qui sont contactables très rapidement soit par portable, par téléphone fixe ou par mail.

Je vous dirai en 2022 ce qu'on fait pour aller plus loin sur ce sujet.

Et enfin, vous avez parlé tout à l'heure d'impayés et de recouvrement, on connaît le contexte 2020-2021, c'était un peu difficile pour tout le monde et pour nos abonnés en particulier.

On a un processus de relance qui est relativement mécanique avec des courriers qui sont envoyés relativement automatiquement par le système, mais derrière, encore une fois en proximité avec nos abonnés, on a pris l'initiative de les relancer par téléphone, de les contacter, de savoir ce qui se passe, pourquoi aujourd'hui ils ne payent pas leur facture ; et éventuellement, comme on le disait tout à l'heure, proposer des plans d'échelonnement de paiement, ce n'est pas terrible pour notre trésorerie mais au moins ça nous permet quand même de récupérer les montants.

Une petite diapo financière qui vous donne une synthèse du contrat.

C'est la première fois que je suis présent dans cette assemblée mais je le serai maintenant tous les ans, donc vous aurez l'occasion de suivre l'évolution de ce tableau.

Vous avez à peu près tous les chiffres clés dont vous avez besoin.

Ce qu'on voulait vous montrer sur cette diapo c'est le pourcentage de ce qu'on appelle les non-payés, ça inclut les échus et les non-échus qui étaient à fin 2021 sur l'intégralité du contrat de 8,86 %, ce qui est relativement élevé.

Dans le R.A.D. vous avez vu un chiffre, c'est la valeur de 3,91 pour l'année 2020.

Sur 2022, les principales actions, effectivement on est un petit peu tard dans l'année donc on en a déjà mené beaucoup.

C'est la consolidation de notre outil de gestion des bordereaux d'interventions dont je vous ai parlé tout à l'heure, et des plans de renouvellement de compteurs en masse, Marine en parlait tout à l'heure.

Sur les 573 compteurs qui restent à renouveler, à la prochaine relève qui a lieu fin d'année, début d'année prochaine, on a l'intention de tous les passer.

Amélioration de la performance de notre système de communication en masse avec les abonnés, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, on va arriver à récupérer tous les numéros de téléphone et tous les emails des abonnés, et on a mis en place derrière un système informatique qui nous permet, en 5 à 10 minutes, de pouvoir contacter l'intégralité des abonnés par sms, par email et par message vocal avec accusé de réception.

En cas d'incidents sérieux sur le réseau, de pollution ou autre, on est beaucoup plus rapide que ce qu'on pouvait faire avant avec la mairie et les panneaux d'affichage.

Renforcement de notre système de recouvrement, on a essayé toute l'année 2021 d'avancer amiablement, vous en parliez tout à l'heure.

Au bout d'un moment, les gens savent qu'on ne peut pas leur couper l'eau même s'ils ne payent pas leur facture, donc on s'est doté également aujourd'hui d'un cabinet de commissaires de justice, dont la première consigne est d'y aller à l'amiable.

La présence parfois juste d'un commissaire de justice, d'une plaque, d'un visage, fait que les gens se décident quand même à payer.

Et pour le cas où il y aurait un refus catégorique, le commissaire de justice se charge de la procédure juridique, de l'obtention de la décision de justice et de son exécution.

Enfin, externalisation de notre système d'édition factures et courriers, et en préparation pour 2023 la dématérialisation documentaire.

Un tout petit exemple, aujourd'hui on n'est pas venus avec une présentation papier parce que l'air du temps c'est d'avoir des supports informatiques, d'arriver à faire passer tous nos abonnés sur ce type de système, de leur proposer la mise à disposition documentaire en ligne.

On travaille beaucoup par mail, vous parliez tout à l'heure du taux de réclamations qui effectivement, comme nos confrères de Veolia, on applique strictement la loi et on ne compte que les courriers, et là il n'y a pas grand-chose à raconter sur 2021.

Par contre, si on incluait les mails, on aurait peut-être une statistique un peu plus importante.

Voilà pour la partie clientèle-abonnés.

M. Lionel CHISS :

Très bien.

Merci beaucoup pour cette présentation.

M. David MILLESCAMPS :

Ah oui, excusez-moi, je vais vite.

Là du coup, c'est la même synthèse que celle que je vous ai présentée tout à l'heure mais à jour au 31 octobre 2022.

Vous pourrez constater la progression de recouvrement de nos factures impayées qui était à 8 sur la version que je vous ai présentée tout à l'heure et qui est passée à 3,66 maintenant.

M. Lionel CHISS :

Merci beaucoup. Franck un mot ?

M. Franck CANTIN :

En un mot, on commence notre activité, puisque depuis peu la commune est rentrée dans la C.A.B., pour nous ce sont des nouveaux interlocuteurs et pour eux c'était déjà une D.S.P. nouvelle, donc tout ça c'est nouveau.

Il y a des points où on commence à travailler ensemble et on a des axes, comme travailler sur augmenter le pourcentage de fuites et puis le rendement, et voir tout ce qu'on peut mettre en place. Comme je l'ai dit, le taux de renouvellement des réseaux est forcément lié à ce qui était prévu dans les contrats et là on voit que ce n'est pas, on est au début de cette activité-là.

M. Lionel CHISS :

Très bien.

Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Oui Monsieur AURY.

M. Thierry AURY :

Sur ce dernier point, puisque je vois qu'il n'y a aucune donnée pour 2019-2020-2021 sur le renouvellement.

En fait, est-ce que le renouvellement, il y en a une part qui est à la charge du délégataire ou est-ce qu'il est à la charge de la commune ?

Mme Marine BOUILLY :

Dans le contrat, il y a effectivement plusieurs options, vous me corrigerez si je me trompe, le contrat je ne le maîtrise que depuis quelques temps, il y avait différentes options définies et qui étaient à définir aussi suite à la modélisation du réseau par le délégataire.

Pour l'instant, l'option choisie n'a pas encore été finalisée et actée.

Actuellement, dans le contrat il y a 0 tant que la modélisation n'est pas terminée et qu'on n'a pas fait l'arbitrage et le choix du linéaire qu'on souhaite être renouvelé par le contrat, qui modifiera aussi le coût auprès des abonnés, puisque c'est lié aussi sur ça.

Forcément sur les dernières années, il y a 0 puisque la modélisation est à finaliser et il faut arbitrer.

M. Hans DEKKERS :

La modélisation, je ne sais pas conceptualiser.

Est-ce que vous avez en quelques mots la possibilité...

Mme Marine BOUILLY :

Pour le renouvellement des canalisations, je considère qu'il n'y a pas que la modélisation, dans le sens où on a récupéré le contrat en 2019, il faut aussi qu'on emmagasine un peu de données sur l'historique, sur le nombre d'interventions de fuites qu'on va réaliser par secteur pour pouvoir orienter les travaux.

Mais après, ce n'est pas forcément lié qu'à la réparation de fuites.

Il y a aussi l'âge des canalisations, enfin l'âge de pose, les matériaux qui sont en place, etc.

Et donc la modélisation, elle va aussi nous aider à faire le lien entre le S.I.G., le comportement du réseau dans l'eau, l'intégration des nouveaux branchements, de voir le temps de séjour dans l'eau, en fonction par exemple, je vais prendre un exemple peut-être le plus parlant ou le plus facile, dès qu'on a du P.V.C. qui a été posé avant 1980, on sait qu'il y a un risque de C.V.M. dans l'eau lorsque l'eau est en contact avec ces matériaux, donc on va orienter derrière le renouvellement plutôt sur ces tronçons-là.

Après, sur la modélisation, avec les temps de séjour on va aussi voir les secteurs où il y a peut-être besoin d'augmenter le diamètre de la canalisation et donc d'orienter le renouvellement des canalisations.

M. Hans DEKKERS :

Donc c'est un outil d'aide à la décision de remplacement ?

Mme Marine BOUILLY :

C'est ça, oui.

Enfin ça ne sert pas que à ça, ça peut aussi servir, aujourd'hui il y a un nouveau lotissement qui se construit, de s'assurer justement qu'il y ait suffisamment de pression pour pouvoir alimenter ce lotissement, ce genre de choses.

M. Thierry AURY :

Malgré tout, je ne comprends pas.

Dans les rapports 2019-2020, il y avait forcément une indication sur le taux de renouvellement.

Donc pourquoi elle n'est pas indiquée ici ?

Et puis pour 2021, de toute façon, il y a eu un renouvellement, quel que soit celui qui a fait le renouvellement il a bien eu lieu.

Je ne comprends pas.

Je vais dire après autre chose, la projection sur la suite...

Mme Marine BOUILLY :

Non, il n'y a pas eu de renouvellement de canalisations depuis le début du contrat.

On a réparé des fuites, mais ce sont des réparations ponctuelles, il n'y a pas eu de tronçons de canalisations renouvelés.

Ce n'est pas que ce n'est pas renseigné, c'est que c'est vraiment 0.

Mme Noémie LE GALL :

La mairie n'a pas fait de renouvellement et nous, la C.A.B., depuis la prise de compétences...

M. Lionel CHISS :

... dans la prise de reconnaissance du réseau par le délégataire et par les services de la C.A.B.

Monsieur GOUJON ?

M. Laurent GOUJON :

J'avais 2 questions.

Sur le temps de séjour maximum que vous autorisez au niveau de l'eau dans le réseau, la première question.

Et la deuxième, est-ce qu'il y a une interconnexion avec d'autres réseaux à Bresles ?

Mme Marine BOUILLY :

A ce jour, il n'y a pas d'interconnexion, Bresles est autonome.

C'est la ressource de Bresles qui alimente Bresles et il n'y a pas d'interconnexion.

Mais effectivement, cela fait partie, tout à l'heure on parlait du schéma directeur et des éventuelles interconnexions, il y a des pistes d'interconnexions envisagées, mais pour l'instant elles ne sont pas statuées ni finalisées, ce n'est qu'en phase d'étude, pour l'instant.

M. Laurent GOUJON :

Et le temps de séjour autorisé maximum de l'eau ?

M. David MILLESCAMPS :

Je vais répondre, mais en même temps je sais que je ne suis pas tout seul, si je dis une bêtise ça va aller.

En fait, le temps de séjour de l'eau, il est forcément le plus limité possible, puisque l'intérêt c'est d'avoir une eau qui soit bactériologiquement distribuée au robinet potable.

On enlève la partie physico-chimique puisque finalement elle existe au paysage et elle existera à la fin s'il ne s'est rien passé.

Le temps de séjour il est très dépendant du stérilisant qu'on va mettre dans l'eau. Si le stérilisant a une forte capacité, une grosse rémanence, on peut mettre plus de temps, alors que comme là c'est du chlore, en général, je pense que ça ne dépasse pas une journée, une journée et demie, deux jours maximums.

M. Lionel CHISS :

Est-ce qu'on a fait le tour ?

M. Laurent GOUJON :

Moi je félicite qu'il y ait un rendement de 90 % sur Bresles, c'est mieux que les autres rendements qui ont été visés.

Ils sont déjà à 86,7 % et ils visent 90.

Je pense que c'est l'avenir parce que vu les réserves qui s'amenuisent, vu la consommation des gens qui augmente du fait de la population et du fait des habitudes, moins on aura de pertes et moins on aura de dégâts aussi sur les chaussées.

Parce qu'il ne faut pas oublier que quand on a une fuite, derrière, il y a une incidence financière.

Je ne sais pas si Veolia a chiffré l'incidence financière en dehors du branchement d'eau, mais l'incidence financière sur les chaussées des fuites d'eau, mais je pense que ça doit être relativement important.

M. Lionel CHISS :

Nous sommes d'accord, mais tous les efforts sont mis en œuvre pour réduire ça au maximum.

Très bien.

Je lève la séance sur l'eau ?

C'est bon pour tout le monde ?

Merci.

(Hors micro)

Mme Marine BOUILLY :

C'est vrai que comme on ne l'a pas donné en papier, elle est sur l'ordinateur sur lequel on a projeté.

M. Lionel CHISS :

Nous l'enverrons aux membres de la Commission.

Merci à vous et bonne journée.

On va passer à l'assainissement.

M. Lionel CHISS :

Je vous propose d'enchaîner sur l'assainissement. Mesdames, Messieurs, on redémarre.

Je vais passer la parole tout de suite, tout le monde se connaît, ce sont les mêmes membres, aux délégataires et ensuite à l'Agglomération du Beauvaisis puisqu'on a les 2 délégations, sur l'assainissement collectif. Je passe la parole à Veolia.

M. François DE FRUYT :

Merci Monsieur le Président.

Comme on le disait en introduction, on a changé une partie de l'équipe pour la deuxième mi-temps et je suis accompagné de Julie FORGET, qui est la manageuse du service assainissement responsable de la C.A.B.

Comme en eau potable, les mêmes 8 parties à notre présentation.

Là aussi, 6 contrats sur le territoire de la C.A.B.

Il y a sur le terrain commun de Bresles, la C.A. du Beauvaisis, qui est un contrat qui gère 26 communes de l'Agglo à l'exception de la ville de Beauvais qui, comme l'a dit Franck, est en régie, Crèvecœur le Grand, la Communauté de Communes de la Thelloise qui gère la ville de Hermes chez vous, qu'on nous a demandé de rajouter, et la commune de Laversines.

Les échéances là sont un peu plus proches qu'en eau potable. Hermes 2022, on est en pleine négociation avec la Communauté de Communes de la Thelloise pour ce contrat-là, et puis les autres c'est 2023, 2024, 2029 et re 2024 pour la commune de Laversines.

Notre organisation est la même pour la partie gauche du tableau, donc on ne va parler que de la partie droite.

Julie est la chef de service assainissement qui suit le territoire de la C.A.B.

Elle est secondée par ses 2 premiers couteaux à elle, que sont Lætitia GOMEZ qui gère l'ensemble des stations d'épuration et des postes de relevage de la C.A.B., et Yohan BOURSE qui lui gère la partie réseaux entretien curage.

Là aussi chiffres clés sur l'ensemble du périmètre, le nombre d'habitants sur chacun des territoires, et on voit que le périmètre de la C.A.B. est le plus gros périmètre, on voit là aussi que l'assiette est de l'ordre d'un million de m³.

Hermes c'est la totalité, de mémoire la commune fait 90 000 m³.

Autres chiffres clé, le nombre d'installations gérées sur le périmètre de la C.A.B. par Veolia. 12 stations d'épuration, un nombre important de postes de relevage, contrairement à l'eau potable, en assainissement l'eau ne fait que descendre, pour la faire remonter il faut la pomper et la renvoyer plus haut pour qu'elle redescende, d'où le nombre important de postes de relevage sur le périmètre. Le nombre de grilles, avaloirs, de déversoirs, le kilométrage de réseaux, un peu plus de 300 km de réseaux découpés en deux parties : une partie réseau de collecte unitaire que l'assainissement, et puis une partie des réseaux collecte l'assainissement et la partie pluviale.

Comme en eau potable, on a parlé de la partie contenante, maintenant on parle de ce qui passe dans les réseaux, les volumes arrivés à la S.T.E.P.

L'organe de comptage et de facturation reste le compteur d'eau, mais le nombre de m³ passés au compteur d'eau n'est pas le nombre de m³ que l'on reçoit aux stations d'épuration, puisqu'une partie de ce que l'on distribue en eau potable peut servir pour l'arrosage, lavage de la voiture ou autres.

Et puis, j'allais dire bêtement, du d'un côté éliminé de l'autre, ce sont les volumes entrant dans les stations d'épuration qui sont aussi comptabilisés sur l'ensemble des systèmes.

Comme en eau potable, on a un indice de connaissance des installations sur l'ensemble des réseaux, on suit aussi le rejet dans le milieu naturel parce que si en eau potable, on prélève de l'eau dans le milieu naturel et que l'on perd et qu'on renvoie un peu dans le sol avec les pertes, en assainissement c'est l'inverse, on collecte et on rejette tout au même endroit.

Les stations d'épuration n'ont pas un rendement de 100 %, elles ne sont pas conçues pour cela, et donc on a des indices de connaissance et de suivi des rejets dans le milieu naturel.

Parce que si par le passé l'obligation du code Napoléon était d'hygiéniser les centres-villes, on emmenait les effluents à l'extérieur et on les rejetait dans la nature, aujourd'hui la nature n'est plus à même de traiter naturellement ce qu'on lui rejetterait et c'est pour ça qu'il y a les stations d'épuration et on dimensionne les stations en fonction du milieu naturel récepteur, et c'est là que l'on regarde sa réactivité au volume que l'on y rejette.

Un point important, une station d'épuration c'est une machine à séparer, on sépare toutes les pollutions de l'eau.

En entrée de station, on retire tous les gros morceaux, papiers, coton-tige et autres, et après toute la pollution carbonée est mise dans un grand restaurant où on a des bactéries qui mangent la pollution, qui la transforment, et à la sortie, on garde les bactéries d'un côté et on met l'eau de l'autre côté, et ces bactéries, quand elles ont fini leur cycle de vie, une trentaine de jours, on les enlève du bassin et c'est ce qui donne ce qu'on appelle les boues d'assainissement.

Et donc une station d'épuration, au fur et à mesure, enlève de plus en plus finement les pollutions pour avoir à la sortie de l'eau, non pas potable, assimilable par le milieu naturel et puis d'un autre côté, on a les reflux de dégrillage, les sables, et les boues.

C'est le taux de conformité des boues que l'on a ici sur la dernière ligne.

Il n'y a pas la partie boue sur la commune de Laversines parce qu'elle n'est pas équipée d'une station d'épuration, elle rejette son effluent sur un autre système, qui est celui de Rochy-Condé.

Le prix du service, là aussi comme pour l'eau potable, c'est fonction des investissements et, on l'a vu tout à l'heure par exemple, du nombre de postes de relevage ou plutôt du nombre d'administrés par poste de relevage qui va définir le prix du m³.

Si vous êtes à la montagne et que la station d'épuration est en bas, tous les effluents descendent gravitairement et donc vous avez zéro poste de relevage dans le système ; si vous êtes dans la plaine comme nous ici, pour ramener l'effluent à la station, il doit passer par un grand nombre de postes de relevage et donc le coût du service n'en sera pas identique.

Mme Julie FORGET :

Je vais vous présenter les faits marquants, donc les travaux réalisés sur les différentes stations.

Sur la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, en général on a fait énormément de travaux de sécurisation.

Par exemple à Auneuil, sur le poste de relèvement rue de Beauvais, là c'est aussi de la sécurisation, je vous ai mis quelques photos à droite, on a installé le garde-corps que vous pouvez voir sur la photo, ça évite toutes les chutes possibles, la remise à niveau du terrain c'est également pour éviter les chutes de plain-pied et ensuite, on a posé un support de câbles accessible, c'est-à-dire que quand on a besoin d'avoir accès à ce câble-là, qu'on n'ait pas forcément besoin de se baisser dans le poste. Ensuite, le poste de relèvement rue Binette sur le hameau du gros Mesnil, on a aussi posé des barres antichutes, c'est la photo à droite également. Là, ça permet aussi d'éviter toutes les chutes possibles dans le poste.

Le poste de refoulement rue de La Prairie, on a posé un guide échelle et on a mis à disposition une échelle adaptée, donc là c'est pour toutes les interventions que nous devons effectuer dans le poste. Ça ça concernait les postes de relèvement.

Et sur la station d'épuration, on a installé un portillon avec retour automatique, c'est-à-dire qu'il se ferme dès qu'on l'ouvre, il se referme automatiquement et ça évite toutes les chutes aussi.

Et ensuite, on a renouvelé deux surpresseurs d'aération.

Ensuite, sur la partie d'Auteuil, sur le réseau sur les différents P.R., 2 notamment, on a renouvelé... vous ne le verrez pas, mais on a renouvelé des pompes.

Donc ça c'était sur Auteuil.

Ensuite, si on passe à Bailleul-sur-Thérain, au niveau du réseau on a également mis en place des barres antichutes et on a aussi mis un tampon serré léger, où il ne faut pas rouler dessus, et on a remplacé le refoulement des pompes.

Sur la station d'épuration de Bailleul, ça a été aussi énormément de travaux de sécurisation puisque sur la partie des grillages, la partie prétraitement de la station, on a posé un système fin de course, c'est la photo que vous pouvez voir à droite.

En fait ça permet, dès lors qu'on ouvre cette grille, la partie dégrilleur s'arrête automatiquement, donc ça évite tous les accidents qui pourraient avoir lieu sans ce système-là.

Toujours sur la partie prétraitement, vous pouvez voir qu'on a fait une rampe en béton, ça évite les accidents de manutention des agents puisque, avant on avait les grosses poubelles rondes noires, que vous pouvez également voir sur la photo, et là pour porter et manipuler les poubelles c'était plus compliqué.

Donc cette rampe-là conserve la sécurisation non pas du process mais des agents qui exploitent les stations d'épuration.

Ensuite, au niveau du dégraisseur dé-sableur, donc toujours une question de manutention, on a posé une potence, ce qui permet de relever le moteur du dégraisseur plus facilement si on a besoin de le renouveler ou si on a un problème dessus, et ça nous permet facilement de le poser par terre. Toujours au niveau des prétraitements, on a mis sur les fosses à graisse et à sable un système de verrouillage et également des barres antichutes, donc là toujours le même système, ça évite les chutes et ça sécurise nos agents. Sur le pont racleur du clarificateur, après le bassin d'aération, on a posé une barre d'arrêt d'urgence et dès que le pont racleur rencontre un obstacle, ça permet de s'arrêter, toujours dans le but de la sécurisation.

Si on passe sur la station d'épuration de Bresles, on a renouvelé des membranes de biomaster, le biomaster c'est le traitement des graisses.

Ces membranes permettent d'injecter de l'air et de traiter nos graisses, et elles nécessitaient ce renouvellement. Ensuite le disconnecteur, on l'a mis en conformité.

En fait ce disconnecteur est dans un regard et, pour éviter qu'il soit submergé d'eau, on a dû installer une poire de niveau, comme ça dès que le niveau d'eau monte, ça déclenche l'ouverture et donc le dégagement de l'eau, et donc ce disconnecteur-là ne sera jamais mis sous l'eau, c'est un moyen de sécuriser l'installation.

Sur Frocourt, on continue la sécurisation puisqu'on a mis des barres antichutes sur le poste de relèvement rue de la Place, et également le renouvellement de deux pompes.

Sur la station d'épuration, sur les photos en haut à droite vous pouvez voir qu'on a posé deux systèmes de sécurisation, donc le grillage, ce qui nous permet de ne pas mettre les mains ou quoi que ce soit dans ce dégrilleur, et on a également mis un bouton d'arrêt d'urgence, dès qu'on ouvre la grille le système se stoppe.

Sur le clarificateur, on a posé le carter de protection autour des roues, la photo en bas à droite, ce qui permet quand on intervient de ne pas passer les pieds ou ne serait-ce que les mains ou même un obstacle sur ce clarificateur.

On a également, sur ce système, remplacé le collecteur et le chemin de billes, c'est le système qui permet au clarificateur et au pont racleur de tourner.

On a aussi fait, là c'est plus de l'électromécanique, le remplacement de l'onduleur.

Sur La Neuville-en-Hez, on a renouvelé sur le P.R. d'entrée les pompes et l'armoire électrique de la station. A savoir que sur La Neuville-en-Hez on n'en a pas fait plus que ça puisqu'il y a une nouvelle station en construction.

Sur le réseau de Laversines, sur les postes de relèvement, c'est de la sécurisation également avec la pose de barreaux antichutes et de garde-corps, donc ce qui évite toutes chutes possibles.

Sur le réseau de Milly-sur-Thérain, on a fait le renouvellement de deux pompes, on a remplacé aussi, puisque c'est un réseau sous vide sur cette commune-là, le remplacement de certaines valves et le remplacement et le calorifugeage des tuyaux inox de l'échappement d'air.

Sur la station, on a renouvelé le préleveur de sortie, c'est ce qui nous permet de faire des prélèvements sur nos stations, on en a généralement un en entrée et un en sortie, pour faire les bilans 24 heures, qui sont ensuite envoyés en laboratoire.

On a également fait, sur la photo de droite vous pouvez le voir, un cheminement, enfin un tracé au sol, le cheminement piéton sur la station.

Ça indique les zones où on peut marcher en sécurité.

Et ensuite, il y avait avant l'accès direct à l'étang mais il a été clôturé.

Sur le service de Rochy-Condé, sur le traitement du phosphore, donc on a mis un système verrouillable ce qui obligeait au livreur qu'il y ait quelqu'un sur la station d'épuration, il ne pouvait pas le faire tout seul.

Et l'intérieur de l'armoire de pompe de l'armoire de dosage, pompe doseuse, etc., du chlorure ferrique que l'on injecte a été également renouvelé.

Sur la photo en bas à droite, vous pouvez voir qu'on a mis un carter de protection autour de l'axe de la turbine, donc toujours dans une idée de sécurisation et éviter tout accident possible.

On a également aussi mis, la photo du milieu en bas, un nouveau mât pour l'agitateur, on a dû faire intervenir des plongeurs qui ont directement installé ce nouveau mât.

Dans la photo à gauche, c'est le silo des boues qui a été complètement vidé, nettoyé, curé, etc.

Sur le service de Therdonne, il y a eu également un poste de relèvement qui a été équipé d'un garde-corps, encore une fois pour éviter toutes les chutes, et encore sur la station d'épuration un arrêt fin de course sur le capotage du dégrilleur puisque, quand on l'ouvre, cela permet de stopper le dégrilleur. On a également mis un capotage supplémentaire sous le capot.

A Crèvecœur-le-Grand, on a réparé notre dessiccateur, c'est la photo que vous voyez à droite, c'est ce qui permet de faire nos analyses internes sur les boues d'épuration, sur nos boues de bassin d'aération.

On a également renouvelé tout ce qui est agitateurs dans la zone de contact, le transmetteur et la sonde, donc la sonde de niveau en sortie ; F.D.U. 90 et F.N.U. 90 ce sont les modèles de la sonde et du transmetteur.

On a une partie sur Hermes, on a curé par mal de linéaires de réseaux sur ce contrat-là et il y a eu également quelques ventouses, une des ventouses au niveau de la canalisation de refoulement du poste qui a été renouvelée.

Ensuite, on a des préconisations, propositions sur les stations d'épuration. Auneuil, sur le dégrilleur, on a une étude en cours pour le renouveler.

Et ensuite on a silo boue ATEX, donc ATEX ce sont les zones explosives ; pour sécuriser ça, tous nos silos qui ne possèdent pas d'aération, ouverte ou mécanique, vont être équipés, donc là c'est la mise en place de ventilation motorisée des silos de la station d'Auneuil.

C'est encore une fois de la sécurisation de process et d'agents.

Sur Bailleul-sur-Thérain, on a le canal de rejet suite à un audit qui a été conduit comme non conforme, donc là on travaille sur sa mise en conformité.

Il y a également un sujet géré par l'Agglo, c'est la mise en place d'un traitement du phosphore qui est traité par l'ajout de chlorure ferrique. Et ensuite, il y a également la modification du pont de rejet qui va être revue.

Sur Bresles, le point A2 c'est le point avant l'entrée de station, c'est notre déversement en tête de station, qui nécessite une loi hydraulique qui permet d'être conforme sur la station et dont on n'a pas cette loi.

Donc on travaille dessus pour être conforme à ce niveau-là.

Et pareil, sur le canal de rejet on a eu, suite à un audit Agence de l'Eau, une non-conformité sur le canal de rejet.

Ce sont souvent des problèmes, en fait ce sont des canaux où il y a des carreaux de faïence qui se décollent et on n'a plus la linéarité du canal.

Ensuite, sur la station d'épuration de Hermes, a été proposée la mise en place d'un traitement H₂S qui vise à réduire les dégagements d'odeur. Parce qu'en petite quantité, l'H₂S dégage une odeur assez désagréable. L'étude est en cours.

M. François DE FRUYT :

Merci Julie.

Cas particulier de la station de Hermes, si vous vous rappelez, elle vous appartient à 22 % et elle appartient à 78 % à la Communauté de Communes de la Thelloise, et vous avez une convention de gestion des investissements de cette station.

Le point suivant, c'est le même que tout à l'heure et je ne vous ferai pas la grossièreté de le relire, sur la vie du service.

Au-delà de tous les travaux qui ont été réalisés et que vous a présentés Julie, sur la vie du service on a un certain nombre d'interventions réalisées, donc vous voyez sur chaque système le nombre de désobstructions réalisées sur réseaux et sur branchements, c'est du curatif.

On réalise un grand pourcentage de curages de réseaux de manière préventive mais il nous arrive d'avoir des obstructions dans le réseau et on fait intervenir des camions hydrocureurs à ce moment-là.

Et donc, là vous avez le nombre de désobstructions sur branchements, sur canalisations, le linéaire de réseaux curés sur chacun des systèmes et le nombre de points noirs, c'est-à-dire le nombre de contre-pentes ou de strictions que l'on rencontre sur le réseau, pour lesquelles on a mis en place un curage préventif très régulier pour éviter la création de bouchons.

Sur les services, nous ne savons pas détecter les pertes d'eau donc les sorties d'eau dans le système sans aller y voir, en eau potable malheureusement les fuites d'eau génèrent des sinistres en voirie ou dans le sous-sol. En assainissement c'est plus pernicieux, les fuites d'eau mettent plus de temps à générer des désordres et on va voir avec une caméra ce qui se passe dans les réseaux et régulièrement on inspecte une partie des réseaux sur les zones où on a des suspicions de désordre.

Les taux d'impayés, alors maintenant je sais pour Bresles, c'est 6,5 %, suite à la présentation de tout à l'heure. Vous avez là, comme en eau potable, le taux d'impayés que l'on rencontre sur l'ensemble de vos systèmes, donc de 17 % sur Bailleul, de 69 sur la C.A.B., Crèvecœur 5,31, Laversines 6,62, et 6,5 sur Bresles.

On n'a pas remis l'ensemble de chacun des rapports financiers de l'ensemble du système, on a fait un total de l'ensemble. Et l'ensemble des 6 contrats, c'est un chiffre d'affaires global de 3 200 000 pour un résultat de 62 000 avant impôts et 38 000 € après impôts.

Et on vous a mis aussi la situation du site de Hermes pour lequel vous intervenez, je l'ai dit tout à l'heure, sur 22 %. Ce sont les mêmes coordonnées que sur la première présentation.

M. Lionel CHISS :

Merci beaucoup.

Est-ce qu'on enchaîne avec la régie Agglo ?

On ne l'a pas non plus, donc pour information, on fera la régie assainissement, le S.P.A.N.C. ...

M. Franck CANTIN :

Non, le S.P.A.N.C. il y est là.

M. Lionel CHISS :

Oui mais la Commission a eu le rapport trop tard. 11 heures pour étudier le rapport.

Donc on fera ces deux éléments-là, et les déchets, en janvier ou février.

On fera les trois lors d'une autre commission.

Du coup, est-ce qu'il y a des questions ?

Oui, Hans ?

M. Hans DEKKERS :

Excusez-moi, ça pourra être ni le lieu, ni le moment, mais vous avez commencé par Auneuil avec un garde-corps sur la route de Beauvais.

Et en fait, ce garde-corps il pose un problème à la corporation dont je fais partie et j'ai toujours l'agriculteur qui arrive au mois de juillet, il doit passer avec une moissonneuse qui fait 4 m/4,50 m de large.

Jusqu'alors ça passait bien mais depuis qu'il y a le garde-corps, il n'a pas d'autres solutions parce qu'on est dimanche, il prend son groupe électrogène, il prend sa tronçonneuse à disque et puis, vous l'avez retrouvé le garde-corps parce que vous l'avez remonté, et il m'a dit, il ne passe pas.

Il faut trouver une solution pour avoir 4,50 avec le grillage qui est de l'autre côté de la petite voie. Quand je suis arrivé j'ai dit « tu sais, ils n'ont pas fait ça pour t'embêter », parce qu'effectivement pour un agent c'est dangereux de travailler là, il peut se retrouver sur la route et en plus avec la passerelle S.N.C.F. on ne voit rien.

Même si on se torture un peu les neurones pour trouver une solution, il faut qu'on la trouve.

C'est une fois par an, parce qu'avec un tracteur il n'y a aucun problème mais les moissonneuses, même sans la coupe, c'est entre 4 m et 4,5 m avec les pneus larges et ça ne passe pas.

M. François DE FRUYT :

Ok, on va regarder si on peut faire un accord là-dessus.

Mais il est vrai que, comme dans les usines, et malheureusement on a énormément de sites à exploiter, c'est facile de mettre un chemin piétonnier dans une usine de construction de voitures et d'avoir des règles très strictes de sécurité, dans notre métier on avait beaucoup d'accidents, c'était presque une fatalité, et puis on s'en est rendu compte il y a une dizaine d'années pour dire non ce n'est pas du tout une fatalité, nos agents quand ils viennent le matin on doit pouvoir leur garantir de rentrer en bonne santé le soir, sans avoir cette épée de Damoclès d'accident.

Ça a porté ses fruits puisqu'en une demi-douzaine d'années, on a réduit drastiquement le nombre d'accidents et depuis 3 ans, je touche du bois, on a eu zéro accident avec arrêt sur tout le territoire du Département.

Il manque beaucoup ?

M. Hans DEKKERS :

Non, il n'y a pas grand-chose, il faut se mettre sur place, on est condamnés à réussir !

M. François DE FRUYT :

Julie va se rapprocher de vous et vous sortirez la machine !

Non mais 4,5 m j'ai entendu, on va regarder ce qui peut être fait pour respecter les obligations de chacun.

M. Hans DEKKERS :

Celui qui vient sur un P.R., il vient là à notre service, ce n'est déjà pas marrant de travailler dans ce milieu...

M. François DE FRUYT :

Derrière, il y a le fossé...

M. Hans DEKKERS :

Et puis il y a la route, on roule et on se retrouve sur la chaussée.

Non, on va trouver.

M. François DE FRUYT :

C'est vrai, on l'a remis.

Vous nous dites on l'enlève la veille, on le remet le lendemain !

Si on doit le ressouder tout le temps ça ne va pas être bien, on va le déboulonner, on le reboulonnera !

M. Lionel CHISS :

Monsieur GOUJON, vous aviez un certain nombre de questions, qui sont projetées là, donc on vous laisse les dérouler.

M. Laurent GOUJON :

Je me suis servi de vos tableaux page 564 et suivantes, les différents tableaux où vous alignez la facture type 120 m³.

Alors première chose, j'ai trouvé des erreurs de calculs, c'est la 3^e année consécutive que j'ai des erreurs de calculs, c'est-à-dire que ce tableau-là, quand vous faites la somme, vous n'arrivez pas sur le bon chiffre partout en bas.

Je prends par exemple Auneuil, vous arrivez en bas au chiffre de 630,06 € et moi j'arrive à 595,86 pour l'année 2021 ; et pour l'année suivante, vous arrivez à 651,24 et moi j'arrive à 617,04.

Donc moi j'ai fait avec un tableur excel, il est là, j'ai recalculé 2 ou 3 fois, parce que comme j'avais votre base c'était facile, quand je ne trouvais pas la même chose, c'était plus facile pour moi de vérifier, donc je sais que mes chiffres sont bons.

C'est pour ça que je vous ai donné un exemple de tableau.

J'ai fait le calcul différemment, j'ai fait le calcul hors taxes, j'ai supprimé l'Agence de l'Eau tout ça, et c'est là où j'arrive là aussi l'assainissement à Laversines, Laversines ils sont à 6,17 € au m³, alors que si je prends l'exemple de Beauvais on est à 3,51 €, et quand je reprends votre tableau de la vie de service, il y a eu une désobstruction sur réseaux et branchements, zéro désobstruction sur canalisation, zéro point noir.

Ce que vous me disiez tout à l'heure que les réseaux hors Agglomération, enfin à Laversines c'est un tissu urbain, l'eau linéaire je ne pense pas que vous ayez tant de frais que ça à Laversines pour que le tarif de Laversines soit si cher que ça, parce que l'eau à Laversines elle est chère en eau potable et elle est chère en assainissement.

M. François DE FRUYT :

Dans la présentation que l'on a faite avec Julie à l'instant, sur la page 15 de notre présentation, vous verrez que sur le prix global de l'assainissement il y a plusieurs parts, je n'ai pas en tête la part délégataire et les autres...

(hors micro)

Oui, on vous apportera la réponse.

(hors micro)

On l'a, vous nous l'avez gentiment transmis.

On regardera et on vous apportera la réponse.

M. Laurent GOUJON *(hors micro)* :

La aussi il n'y a pas de renouvellement de réseaux, par exemple à Laversines en plus ce sont des réseaux amiante.

J'ai regardé, ce sont des réseaux amiante.

C'est beaucoup plus compliqué...

(inaudible)

Là aussi il n'y a pas de prévisions dans les nouvelles orientations, j'ai la même crainte qu'avec le réseau d'eau, c'est qu'à un moment donné tous les réseaux sur l'ensemble de la C.A.B. arrivent à échéance en même temps et qu'on retrouve des factures qui explosent.

Est-ce qu'il ne serait pas temps de prévoir un plan de renouvellement sur les réseaux, de la même manière que sur les réseaux d'eau potable ?

M. François DE FRUYT :

Dans les contrats de délégation, il n'y a pas la partie renouvellement des réseaux, il n'y a que la partie de l'électromécanique et de l'entretien des locataires des bâtiments.

Le renouvellement des réseaux est sur la partie surtaxe collectivité.

M. Franck CANTIN :

Je serai prudent pour compléter.

Aujourd'hui oui, ça fait partie du budget direct de la C.A.B. et effectivement il y a un schéma directeur qui doit être mis en place.

Après, un tuyau d'assainissement, il est renouvelé ou il est à renouveler en fonction de sa qualité, en fonction de s'il laisse passer de l'eau ou pas.

C'est sûr qu'il faut aller les voir, il faut aller les inspecter, je ne pense pas qu'il faut remplacer pour remplacer, il faut remplacer si c'est nécessaire.

M. Laurent GOUJON :

Mon idée était plutôt de prévoir un plan pluriannuel, quand vous refaites un dessus de voirie, à ce moment-là systématiquement faire un passage caméra avant, l'année d'avant ou deux ans avant, pour prévoir un an avant le renouvellement du réseau de manière à ce que, quand vous faites le renouvellement de la surface, le réseau renouvelé ait un an d'existence, de manière à ce que les tassements de tranchées et compagnie aient le temps de se faire.

Parce qu'on sait très bien que quand on compacte un réseau neuf avec les engins de terrassement, ça bouge encore pendant pratiquement un an, avec la circulation des véhicules.

Il ne s'agit pas de renouveler le réseau et tout de suite de faire le revêtement de surface parce que ça finit par bouger.

L'idée ça serait plutôt de faire un plan pluriannuel, moi j'appelle ça un plan de patrimoine, où on prévoit de renouveler la surface de voirie à différents endroits en fonction de l'usure et des desiderata de chacun et puis de projets peut-être, parce qu'il y a certaines communes qui ont des projets, de renouveler le tapis, et à ce moment-là, prévoir en amont le renouvellement des réseaux si nécessaire.

Là aussi, il faut faire une inspection.

C'est ce qui manque, un plan de patrimoine.

M. Franck CANTIN :

Là-dessus c'est sûr, c'est vrai, et en même temps, il y a toute la partie investissement.

Nous on est sur une partie budgétaire où on cherche à avoir une trajectoire d'harmonisation du prix autant en eau potable qu'en assainissement, qui intègre en même temps des Programmes Pluriannuels d'Investissement en fonction de ce qui se passe sur toutes les communes de la C.A.B. Aujourd'hui, s'il y a une opportunité et technique et financière, effectivement il faut le faire, après c'est toujours un peu au cas par cas.

M. Hans DEKKERS :

Notre P.P.R.I. construit avec le cabinet d'étude Bert, il est en phase de finalisation, et c'est notre rôle le plus important de prendre les décisions, à quel rythme on va pouvoir le faire, où on va le faire, ça c'est toute la modélisation qui va nous aider à être le plus pertinent possible.

Et puis par rapport à ce que vous disiez, moi je ne savais pas si Laversines était en amiante ou pas, c'est en amiante, mais quelque part si un jour c'est renouvelé il y aura des coûts plus importants, mais Dieu merci, Dieu a inventé l'Agglo, ce sera mutualisé et ce ne sera pas la seule commune, Laversines, qui devra prendre tout ça sur ses épaules.

De même que moi, en tant qu'habitant d'Auneuil, je ne vais pas cracher dans la soupe, la mutualisation, on nous agrège avec Beauvais, Beauvais où les paramètres sont hyper intéressants parce que c'est seulement 7 mètres de conduite d'eau au lieu de 25 mètres chez nous, enfin j'essaie de faire ça par analogie.

Et toute cette mutualisation, elle est au service de 52 communes, plus au service de la 53^{ème}, il faut le reconnaître.

On a au fond de nous cette conviction que c'est mieux à plusieurs, parce qu'il y a d'autres sujets où finalement on apporte des choses.

La convergence des tarifs, elle est en route, Laversines au moins pour l'assainissement, on sait que pour l'eau, l'adduction c'est un peu plus compliqué parce qu'on est aux confins des frontières de l'Agglo, pour l'eau c'est un peu plus complexe mais on va finir par y arriver, ça prendra plus de temps.

Je crois que cette iniquité de façade, elle est moins énorme qu'elle ne serait s'il n'y avait pas eu l'Agglo et elle va disparaître petit à petit.

M. Laurent GOUJON :

Une question, on a un indice de connaissance des réseaux qui est variable, par exemple je prends Bresles, on est à seulement 60 % de connaissance des réseaux.

Alors à quoi c'est dû ?

Est-ce que quand on a construit le réseau de Bresles, ils n'ont pas fait de plans informatiques pour que ce soit intégré dans un S.I.G ou est-ce qu'il n'y a pas de géomètre qui est passé pour faire des relevés ou quelque chose comme ça ?

Est-ce qu'on sait pourquoi on a des indices de reconnaissance des réseaux qui ne sont pas à 90/95 % ?

M. François DE FRUYT :

Oui, tout à fait, dans le cas de Bresles, c'est un cas particulier sur l'Agglo.

Une grande partie du réseau est maçonnée, ça veut dire que ce sont des ovoïdes maçonnés à l'ancienne, très anciens, plus d'un siècle pour certains, vu le type de briques utilisées et les revêtements que l'on constate quand on est obligés d'intervenir, c'est plus d'un siècle.

On n'a pas la connaissance de tous, ils ne sont pas tous sur les plans et donc un certain nombre de données ne sont pas connues, ce qui fait baisser la cotation de l'indice de connaissance.

M. Laurent GOUJON :

J'ai des questions, mais je pense que comme tout à l'heure on les regardera au cas par cas, sinon il aurait fallu qu'on y passe la journée.

M. Lionel CHISS :

On est d'accord !

M. Franck CANTIN :

Ce que je propose, si vous êtes ok, c'est que je prenne rendez-vous avec Monsieur GOUJON pour qu'on se rencontre avec Veolia, que je reprenne toutes ses questions, on met des réponses par écrit et qui seront transmises à l'ensemble.

M. Lionel CHISS :

Pour qu'on puisse les diffuser à l'ensemble des membres de la Commission.

M. Franck CANTIN :

Si ça vous va, je vous propose ça.

M. Lionel CHISS :

Je pense que c'est plus efficace, je ne sais pas ce que vous en pensez.

Très bien.

Oui ?

M. Hans DEKKERS :

Une question parce que, de temps en temps ça m'énerve quand je chope des privés, en hydrocurage ou en balayage, qui remplissent leur réserve à une pompe incendie.

Vous, vos camions, ils se rechargent aux pompes incendie ?

M. François DE FRUYT :

Nos camions, ils partent de Beauvais.

Sur Beauvais, il y a 8 bornes de prélèvement et ils se rechargent soit sur le parc, on a une prise sur le parc à la S.A.R.P. pour remplir les camions, donc les camions partent pleins, dans le cas de la C.A.B.

Soit-il se reprennent sur une des 8 ou 9 bornes qui sont sur la périphérie de Beauvais dans les zones industrielles, c'est là où les camions se rechargent, font le plein.

M. Laurent GOUJON :

C'est décompté alors ?

M. François DE FRUYT :

Ils ont des cartes magnétiques qui décomptent.

Ce sont des cartes de 1 000 m³ et quand le camion met sa carte dans la machine, on sait combien de m³ ils prennent.

M. Hans DEKKERS :

Ponctuellement avec des industriels qui ont besoin de remplir une réserve incendie, vous pouvez passer un accord avec un décomptage pour facturer à partir d'une borne incendie ?

M. François DE FRUYT :

Oui, pour l'incendie, l'eau est gratuite, c'est la loi qui dit que pour éteindre un incendie l'eau est gratuite, est mise à disposition gracieuse par le service, sauf le premier remplissage quand il s'agit d'une citerne ou d'une bache incendie, le premier remplissage est payant et après, la mise à niveau ou le re-remplissage après une intervention du S.D.I.S. est à la charge du service.

Oui, il y a des compteurs parce qu'on comptabilise l'eau mais il n'y a pas de facturation.

M. Franck CANTIN :

C'est ça la différence, c'est qu'on compte quand même l'eau qui est utilisée pour l'incendie.

M. Lionel CHISS :

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Oui Madame CLINCKEMAILLIE ?

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Oui, je voulais simplement demander s'il était possible d'envisager une visite de la station d'épuration de Beauvais pour les élus.

M. Franck CANTIN :

Oui, on peut l'organiser.

Je pense que la meilleure solution, ce serait plutôt de la faire aux beaux jours, c'est plus simple. Dans ce cas-là, ça laisse jusqu'en avril-mai pour organiser une date.

Après, c'est par groupes constitués de 10-15 personnes, pour que ce soit un peu intéressant, ce sera peut-être plusieurs groupes.

M. Lionel CHISS :

Déjà si on fait un groupe, c'est bien, pour commencer.

Pas d'autres questions ?

Donc je lève la séance sur l'assainissement. Merci à Veolia, le délégataire.

M. François DE FRUYT :

Merci à vous Monsieur le Président.

M. Lionel CHISS :

Donc là, nous avons une interruption de service.

On reprend à 16h15 avec les transports.

On a réussi à avancer un petit peu, c'était prévu à 17h.

Le temps de faire une pause.

M. Lionel CHISS :

Merci aux délégataires de s'être rendus disponibles un petit peu plus tôt, merci beaucoup, et merci Maxime d'avoir avancé la présence.

Je vous propose qu'on fasse un tour de table rapide pour que tout le monde sache à qui il a à faire.

Je commence, Lionel CHISS, Premier Adjoint ville de Beauvais, conseiller délégué aux finances à l'Agglo du Beauvaisis et Président de la Commission.

Mme Aurélie LERVANT :

Aurélie LERVANT responsable du Conseil de gestion et ressources publiques au sein de la Direction des Finances de l'Agglomération du Beauvaisis.

Madame Paola ARANCIBIA :

Analyste financière au sein de la Direction des Finances et du Conseil de gestion.

M. Thierry AURY :

Conseiller municipal de Beauvais, élu au Conseil d'Agglomération.

M. Hans DEKKERS :

Je vais vous quitter, je suis Maire d'Auneuil, j'ai pris le car toute ma jeunesse rassurez-vous, je vais repartir chez moi en voiture !

M. Laurent GOUJON :

Je représente l'association A.L.E.P.

M. Jacques DORIDAM :

V.P. mobilité.

Mme Lydia FERREIRA :

Responsable marketing et communication de Transdev Beauvais Mobilités.

M. Frédéric COLOMB :

Je suis le Directeur du réseau Corolis et du réseau Transdev Beauvais Mobilités.

M. Maxime PHILIPPE :

Chargé du réseau transport à la C.A.B.

Mme Aurélie TEINIELLE :

Assistante des élus et assistante de Samira.

Mme Samira MOULA :

D.G.A. Secrétariat Général Ville Agglo.

M. Lionel CHISS :

Merci beaucoup.

Au revoir Hans, à bientôt.

Je vous propose de vous passer la parole tout de suite pour le rapport qui concerne bien l'année 2021, puisqu'on est fin 2022 mais c'est un rapport qui concerne 2021 sur la Délégation de Service Public transport.

M. Frédéric COLOMB :

Je vous remercie. Effectivement, on vous a fait une petite synthèse du rapport annuel que vous avez reçu à l'époque au mois de mai.

Bien évidemment on sera à disposition pour répondre à vos différentes questions si on a les éléments et si on ne les a pas, on reviendra vers vous dans les meilleurs délais bien évidemment.

On commence par les faits marquants de l'année, c'est tout en général.

Comme vous le savez, la Communauté d'Agglo du Beauvaisis a donc continué sa mise au vert au niveau du parc de véhicules, puisque depuis maintenant 3 ou 4 ans il y a eu la fin du tout diesel au niveau des bus et l'introduction de bus électriques et de bus au gaz, avec une alternance une année sur deux entre le bus gaz et le bus électrique.

Et donc, en 2021, on a eu le plaisir d'intégrer 2 nouveaux bus G.N.V. de la marque Iveco, ce qui porte à 6 le nombre de bus de ce constructeur, ce qui nous permet nous, en termes de maintenance, d'avoir une certaine simplification des tâches.

Et du, coup ça porte aujourd'hui le parc de l'Agglomération du Beauvaisis à 4 bus électriques, 15 bus au gaz et 14 bus hybrides.

Cette transition énergétique, bien entendu, perdure dans le temps puisque, dans le cadre des commandes de l'année 2022, il y aura une arrivée de 2 bus électriques prochainement sur le réseau.

Au niveau des autres faits marquants que l'on peut noter sur l'année 2021, c'est la mise en place de comités de suivi mensuels, ce qui n'était pas forcément le cas avant au niveau de la périodicité.

Ça nous permet de traiter, on va dire de manière un petit peu plus réactive, tous les sujets d'ordre aussi bien opérationnel que contractuel, passés, présents et futurs.

On se rencontre avec le service mobilité de manière très régulière.

Et puis au niveau des voyageurs, on a augmenté, sous l'impulsion de la Communauté d'Agglo du Beauvaisis et de son service mobilité, les comités des usagers puisqu'en 2021, nous en avons eu 2, un en juillet deux en octobre, ce qui nous a permis à la fois de prendre en compte les demandes des usagers mais aussi de faire des points contractuels et notamment dans le cadre de la future D.S.P., puisqu'à l'époque on était en train d'y réfléchir.

On a également continué nos opérations de contrôle, puisqu'on a un partenariat avec la police municipale et ses services.

De manière assez régulière, on fait du contrôle de voyageurs avec la présence des effectifs de la police municipale qui vient en support en cas de difficultés, ce qui reste toujours apprécié des usagers et aussi de nos équipes de contrôle.

On passe maintenant aux chiffres clés, ce sont les chiffres clés du réseau dans son ensemble sur l'année 2021.

Alors bien évidemment, ce qui nous concerne principalement, ce sont les unités d'œuvre, avec un certain nombre de kilomètres parcourus que vous voyez à l'écran.

Ce nombre de kilomètres a augmenté, somme toute logique, puisqu'on était dans la continuité de la crise sanitaire ou post-crise sanitaire où l'offre du coup a été adaptée, comme vous le savez, au fur et à mesure.

L'année 2021 a fait l'objet également de différentes adaptations, ce qui fait qu'on a pu avoir une offre kilométrique de + 29 % par rapport à l'année précédente.

Et puis, bien évidemment, nos 2 lignes chrono, qui représentent une grande partie de la fréquentation du réseau, représentent aussi à elles seules la moitié de l'offre kilométrique du réseau Corolis.

Sur le parc de véhicules, j'en ai parlé précédemment, on a donc 33 bus et 6 minibus ; dans les minibus on en a un électrique, et comme vous le savez, on est sur un parc multi énergie dite verte puisqu'on est que sur des énergies propres, gaz, hybride et électrique.

D'un point de vue fréquentation et recettes, là aussi on a continué d'augmenter la fréquentation du réseau post Covid puisqu'on a fait + 34 % de fréquentation dans les bus, alors on est néanmoins toujours en deçà de l'année de référence, qui était l'année 2019, d'avant Covid, puisqu'on reste toujours à - 25, - 30 % de fréquentation en moins, mais en tout cas par rapport à l'année précédente, les voyageurs ont continué d'affluer au niveau des véhicules.

Sur les recettes commerciales, c'est bien évidemment la même tendance puisqu'on a fait + 43 % de recettes par rapport à l'année 2020, mais on est toujours en dessous de l'année de référence, puisqu'on avait fait - 30 % par rapport à l'année 2019. Recettes commerciales qui sont principalement concentrées autour du ticket BUT qui est toujours valable sur la journée à 1 €.

Si on fait justement un petit focus plus en détails sur les différents types de transport, c'est ce que je vous expliquais précédemment, ça c'est sur la partie fréquentation pour le moment, ce sont les voyages qui sont calculés sur des clés de répartition, hormis sur les tickets BUT, puisque le ticket BUT, enfin non, il est aussi calculé sur une clé de répartition, ce qui permet de voyager toute la journée sur le réseau, ce n'est pas qu'un voyage que l'on peut faire avec 1 ticket BUT.

Comme vous pouvez le voir, on a une augmentation sur tous les types de transport, hormis le carnet de 5. On a eu des reports sur les autres titres, mais on a eu une augmentation générale sur l'ensemble des titres de transport, qu'ils choisissent des tickets unitaires, des carnets ou même des abonnements, et également des titres gratuits puisque les titres gratuits représentent une part importante des voyageurs au sein du réseau, puisqu'on est sur un peu moins de 2 400 000 voyages sur un total de 3,6 millions.

Sur la fréquentation, comme je vous l'expliquais, une hausse bien évidemment par rapport à 2020, une baisse toujours quand même importante par rapport à 2019, je vous ai dit une bêtise tout à l'heure, on était à - 36 % par rapport à l'année 2019 sur l'année 2021, ce qui reste assez important comparativement à d'autres réseaux de taille similaire qui ont pu reprendre plus ou moins une fréquentation normale, ou en tout cas proche de celle qu'elle était avant le Covid.

Au niveau du réseau de Beauvais, c'est ce que j'expliquais auparavant, on a donc les 2 lignes chrono qui représentent la moitié de l'offre commerciale, mais qui représentent bien plus que ça sur la fréquentation puisqu'elles représentent 72 %, ce qui est énorme.

Le ticket BUT, comme je vous l'expliquais, représente 16 % des voyages et la part la plus importante des titres payants.

Et puis les titres gratuits, les différents abonnements, qu'il s'agisse des abonnements jeunes, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap ou plus de 60 ans, eux représentent 70 % de la fréquentation du réseau, donc on est à peu près sur des chiffres similaires à l'année précédente.

Sur la donnée recettes, elle est concordante avec la donnée fréquentation, le ticket BUT a vu ses ventes fortement augmenter, il représente 64 % des recettes commerciales hors compensation tarifaire.

Pour rappel, nous avons d'un côté les recettes commerciales, qui sont les titres vendus à bord des bus ou au sein de l'agence commerciale ou au sein des dépositaires, également aussi sur internet ; et puis à côté de ça, on est compensés de manière financière sur les titres gratuits, puisqu'on a une grande partie des titres gratuits, donc la collectivité nous compense sur ces titres-là.

Je ne fais pas plus de commentaires sur les autres types de transport.

Alors bien évidemment la navette aéroport a repris aussi du poil de la bête puisque, déjà en 2021, la fréquentation avait bondi au niveau de l'aéroport par rapport à l'année 2020, on était dans une phase fortement ascendante.

Il n'y a que le carnet de 5 tickets BUT qui lui a eu ses ventes diminuées, avec des reports sur le ticket unitaire à la journée.

Sur les autres types d'abonnements également, des recettes en hausse plus ou moins importantes en fonction des types, qu'il s'agisse des étudiants, des duos ou des classiques, je ne m'attarde pas dessus.

Un point de vue ressources humaines, c'est une petite revue des effectifs au niveau de l'entreprise, au niveau de l'année 2021.

Au 31/12, on avait 96 collaborateurs, C.D.I. et les C.D.D. hors saisonniers puisque, pour rappel, durant les vacances scolaires, nous faisons remplacer nos conducteurs titulaires par des C.D.D. qui sont des conducteurs qui viennent d'autres filiales du groupe.

On est sur une grande partie de temps complets, quelques temps partiels qui sont dus souvent à des prescriptions médicales donc on est sur des mi-temps thérapeutiques, et puis une bonne proportion

de femmes, on n'est toujours pas à 50/50 mais on s'y rapproche puisqu'on a 31 femmes sur 96 collaborateurs, ce qui est plutôt correct.

Et une ancienneté moyenne qui est de 9,6 ans, qui reste à peu près stable, à quelques mois près, sur l'ensemble de l'entreprise ; et sur notre personnel de conduite on est à un petit peu plus de 10 ans. Donc on a des collaborateurs fidèles, qui apprécient l'entreprise et qui y restent.

Sur l'absentéisme, c'est un sujet, comme beaucoup d'entreprises j'ai envie de dire, qui est difficile. On a subi le Covid et l'après Covid.

Ce qui est certain, c'est que l'absentéisme dans l'entreprise a fortement augmenté en 2021.

C'est aussi ce qu'on a pu malheureusement constater dans d'autres entreprises du monde du transport, mais pas que.

Donc on a eu un taux d'absentéisme moyen de 13,37, qui reste très important même s'il était inférieur à l'année 2020, on est sur des taux très élevés.

Sur cet absentéisme, une grosse proportion d'arrêts maladie, avec une part un peu plus faible sur les accidents de travail.

Malgré nos actions, on a toujours quelques petits accidents, vous avez le détail des différents accidents qu'on a eu dans l'année qui sont au nombre de 17.

Un petit point de vue maintenant sur le parc et la maintenance.

Le parc vous le connaissez, je vous l'ai cité précédemment, on a un âge moyen qui est de 7,6 ans, qui diminue chaque année puisqu'on a en moyenne 2 véhicules neufs qui viennent remplacer chaque année 2 véhicules les plus anciens, grâce aux efforts de la collectivité.

Sur les minibus c'est assez stable puisqu'il n'y a pas eu de renouvellement depuis plusieurs années sur ce type de véhicules, puisqu'il n'y en a pas vraiment le besoin.

L'activité principale du réseau est en fait avec des bus.

Un petit bilan sur le parc de véhicules, les proportions par type d'énergie.

Et puis un petit bilan des visites puisque ça fait partie de la maintenance, les passages aux mines. Pour rappel, c'est tous les 6 mois que les véhicules sont contrôlés, à l'image du contrôle technique pour la voiture, nous les bus de transport en commun, c'est tous les 6 mois.

On a des très bons taux de passage aux mines avec très peu de refus et quelques contre-visites, mais vraiment à la marge, et puis un bilan des extincteurs puisqu'à bord les bus en sont équipés.

Un petit point sur la consommation, le volet énergie a son importance, en tout cas de plus en plus. On a fait quelques progrès, c'est important de le signaler, même si les pourcentages sont faibles c'est toujours ça de gagné d'un point de vue consommation.

Les minibus ont légèrement augmenté mais sur la partie des bus hybrides, puisque les bus hybrides fonctionnent à la fois en diesel mais aussi sur des moteurs électriques à basse vitesse, on a eu des baisses.

On a également eu une consommation un peu inférieure au niveau du gaz, et sur l'électricité, je n'ai malheureusement pas d'infos à vous donner puisque depuis que l'intégralité du dépôt est passée à la haute tension, on n'a plus de compteurs différenciés donc je n'ai pas la possibilité de sortir une consommation des bus.

C'est en cours de réflexion, mais ce n'est pas évident techniquement parlant.

Sur la maintenance, je vous prie de m'excuser, je me rends compte qu'il y a une petite faute de frappe, on a des coûts de maintenance 2021 qui sont de 478 000 et non pas de 442 000, on a légèrement augmenté par rapport à l'année 2020.

La maintenance reste dans l'ensemble répartie par différents types d'opérations.

On a ce qu'on appelle chez nous le correctif, qui consiste à réparer quelque chose qui casse, on a le préventif, et puis on a différents types d'opérations, sur la sinistralité, sur les casses internes, sur le vandalisme on en a eu un petit peu, sur les réparations suite à du préventif, c'est assez diversifié.

Au niveau des gros entretiens, ces derniers se concentrent principalement sur 2 types d'opérations. On a d'un côté les véhicules qui sont assez anciens et qui peuvent encore rouler, mais qui nécessitent parfois de faire des opérations assez importantes, c'est le cas avec 2 bus à gaz qui sont 2 des plus anciens sur lesquels on a dû réparer, faire un peu plus de mécanique poussée au niveau de la réfection moteur.

Et puis on a régulièrement des difficultés aussi sur les bus hybrides ou sur d'autres types d'opérations qui nécessitent d'investir un petit peu plus que la moyenne, mais qui permet d'avoir un parc toujours bien entretenu et disponible au quotidien.

Les 2 technologies sont concernées, c'est ce que je mettais sur la présentation, aussi bien gaz que hybride.

Il est vrai que sur les bus électriques, la maintenance est nettement allégée, raison pour laquelle on a très peu d'opérations de maintenance.

Un petit focus sur l'année 2021 et le nombre de pannes que l'on a pu subir, tant au démarrage que sur le réseau. Le nombre est assez faible, on a calculé de manière assez précise la qualité de service. En gros, on a pris le nombre de pannes qu'on a ramené au nombre de courses qui circulent tout au long de l'année, sachant que sur une journée ce sont des centaines et des centaines de courses commerciales qui circulent.

Et donc sur les quelques pannes qu'on a pu avoir sur l'année qui sont toujours bien évidemment immobilisantes, en tout cas impactantes pour les usagers, on arrive quand même à une qualité de service qui reste très bonne, puisqu'on n'est à pas loin de 100 % par rapport au nombre de services assurés.

Sur la sinistralité.

La sinistralité est ce qu'elle est, en tout cas, dès qu'un sinistre survient, on fait chez nous ce qu'on appelle un arbre des causes, on cherche à comprendre ce qui s'est passé et ce qui pourrait améliorer les choses pour ne pas que ça se reproduise, surtout sur la partie sinistre responsable, sur les non-responsables c'est un petit peu plus difficile.

Un petit focus sur le nombre de conducteurs, on a donc 25 conducteurs qui ont eu un seul accident et 2 qui en ont eu plus de 2.

Un petit point sur la fraude et la sécurité, il s'agit là des voyageurs qui ont été contrôlés tout au long de l'année, un petit peu moins de 100 000 voyageurs contrôlés tout au long de l'année avec des périodes plus ou moins fortes.

Alors pourquoi plus ou moins fortes ?

Tout simplement parce qu'en fonction de l'absentéisme qu'on peut avoir, on a par moments nos équipes de contrôle qui doivent remplacer au pied levé des gens absents de manière imprévue, c'est la raison pour laquelle on a des mois plus forts que d'autres.

Même chose pour le nombre de P.V., même si le nombre de P.V. dépend aussi du taux de fraude qu'on peut constater à bord des bus.

En tout cas, on a réussi à contrôler 10 % de plus que l'année précédente et on a également dressé plus de P.V. que l'année 2020.

On a un taux de fraude moyen qui reste tout à fait acceptable, qui est de 1,89 %, c'est le nombre de P.V. rapportés au nombre de voyageurs contrôlés.

Et puis comme je vous l'expliquais en préambule, on continue de faire des contrôles avec les équipes de la police municipale.

Au niveau des incidents majeurs, un seul jet de projectiles à noter en 2021, fort heureusement sans impact, en tout cas sans blesser, ça reste souvent des cas isolés, plutôt tard le soir, donc quand la fréquentation est très faible au niveau des véhicules, uniquement du dégât matériel.

Et puis on a quand même eu 2 faits d'agressions physiques envers notre personnel de conduite, mais qui n'ont pas entraîné de suite, quand je dis pas de suite c'est que ça n'a pas entraîné d'arrêt de travail.

On a fait le nécessaire, nous en interne, pour mettre au repos le conducteur et faire en sorte qu'il reprenne au plus vite le travail sans que ça impacte son comportement et en tout cas sa personne.

Un petit focus sur la sécurité, puisque Transdev, comme vous le savez, est très attaché à ça, le fait qu'on n'ait pas d'accidents graves ou pas de faits majeurs sur le réseau, c'est aussi parce qu'en amont on mène différentes opérations.

C'est ce qu'on appelle chez nous des causeries sécurité, ce sont des petits quarts d'heure, des petites demi-heures où on partage avec l'ensemble du personnel, qu'il s'agisse aussi bien des conducteurs,

des agents de contrôle que les mécaniciens, mais également de l'encadrement au niveau des bureaux.

On aborde avec eux différents thèmes, afin de les sensibiliser, afin de leur rappeler les règles aussi de bonne conduite sur des choses qu'ils rencontrent au quotidien mais qui justement, comme elles deviennent quotidiennes, on vit un peu avec et on les oublie parfois.

On a réussi à avoir au total sur l'année 325 conducteurs, alors quand je dis 325 conducteurs, c'est qu'on a vu l'intégralité des conducteurs, mais à plusieurs reprises, puisqu'on a amené pas loin de 70 causeries.

On mène également aussi au niveau du groupe, ça ce sont des process internes au groupe, ce qu'on appelle des safety work, ce sont des gens qui viennent d'autres filiales et qui viennent nous auditer pour faire le tour du dépôt et des bureaux, pour voir s'il n'y a pas de problème particulier de sécurité sur par exemple des choses mal rangées à l'atelier ou un marquage au sol pas bien indiqué sur le dépôt.

Ces choses-là nous permettent par moment de nous remettre en question, en tout cas ça permet de mettre le point sur des choses qui peuvent poser problèmes, ce qui n'a pas été le cas.

Et puis on a réalisé durant l'année 2 contrôles alcoolémie-stupéfiants de manière inopinée, aussi bien le matin tôt qu'à la prise de service du milieu de journée, et on n'a pu relever, comme c'est le cas depuis plusieurs années, aucun cas positif, ce qui montre le professionnalisme de nos équipes. Et puis on a également formé notre personnel à la gestion des conflits, c'était une formation qui a été faite sur plusieurs années, qui permet aux personnes en contact avec le public de mieux appréhender les choses puisque c'est vrai que depuis le Covid, la population, en tout cas les voyageurs à bord de nos bus, on a quand même vu un petit changement de comportement, pas dans le bon sens, des gens un petit peu plus agressifs ou même surtout entre eux d'ailleurs, en tout cas c'est pour ça qu'on mène des formations en amont auprès de notre personnel.

Je vais laisser la parole à ma collègue Lydia, qui va vous faire une petite synthèse sur les différentes actions de communication et d'information, puisque le réseau de bus vise aussi à accompagner les voyageurs et à mettre en avant le réseau, en tout cas, on le fait par diverses opérations, donc je lui laisse la parole.

Mme Lydia FERREIRA :

L'ensemble des principales actions qu'on va voir juste après, ont eu pour principaux objectifs d'ancrer le réseau Corolis au sein du territoire par des partenariats sur certaines actions avec des acteurs du Beauvaisis, d'animer et de promouvoir le réseau, de reconquérir et de conquérir de nouveaux clients, puisqu'on était en sortie de crise sanitaire.

Et puis on était encore dans la crise sanitaire en 2021, donc notre but c'était d'informer, d'accompagner les voyageurs pour un retour serein dans nos bus sur notre réseau.

Pour animer le réseau Corolis, on mène divers jeux tout au long de l'année, généralement sur des périodes précises.

Là on a mené 4 jeux en 2021, à la Saint-Valentin, à Pâques, pour l'Euro, et puis enfin pour Halloween. De manière générale, on a 200 à 300 participants.

L'objectif de ces jeux, c'est bien entendu d'animer les réseaux sociaux, le site internet, mais c'est également de gagner en base de données, pour derrière leur proposer nos services.

On a par la suite mené une campagne d'incitation à la validation.

Suite à la crise sanitaire en 2020, on a eu une rupture de contact avec nos conducteurs, plus de vente à bord, plus de montée à l'avant, fermeture de l'agence commerciale, donc il y a énormément de personnes qui n'ont pas mis à jour leur titre de transport et qui ont pris l'habitude de ne plus valider ou de ne plus acheter leurs titres.

Donc on a mené une campagne avec différentes affiches, différentes cibles.

Le message c'était pourquoi valider ?

Quelle en est l'utilité ?

C'était de donner du sens à la validation puisqu'on a beaucoup de voyageurs qui ne comprennent pas pourquoi valider, puisque leur abonnement est gratuit, ils ne payent pas, donc on a travaillé sur cette thématique.

Ensuite, on a lancé une grande campagne de communication via les réseaux sociaux, donc on a mené 2 campagnes.

La première de mai à juin, qui avait pour objectif de rassurer les voyageurs, de faire de la notoriété, où on a rediffusé des messages sur ce que nous on effectue à bord des véhicules, donc le port du masque obligatoire, le nettoyage quotidien des véhicules et puis le gel qui était disponible à bord des véhicules.

Sur cette première campagne, on a touché 46 000 personnes et on a eu plus de 2 000 clics sur nos sites internet.

Et puis la deuxième campagne qui a eu lieu d'août à octobre, l'objectif c'était de reconquérir nos clients.

On a mis en avant l'abonnement classique à 16 € avec la mise en avant de la prime transport par l'employeur, la prise en charge à 50 % par l'employeur, et on a offert un mois d'essai gratuit sur nos réseaux pour toute personne n'ayant pas utilisé le réseau depuis plus de 6 mois.

On a eu 91 inscriptions, 50 personnes ont réellement utilisé l'abonnement et 19 personnes se sont abonnées par la suite, se sont réabonnées ou abonnées au réseau Corolis.

Et sur la deuxième campagne, plus de 51 000 personnes touchées, 1 000 clics, donc là on en a moins puisqu'il n'y a vraiment que les personnes intéressées par le titre de transport ou par l'offre d'essai qui ont cliqué.

On a travaillé ensuite à la desserte, en partenariat avec l'aéroport, on a un abribus qui nous est dédié sur la gare routière de l'aéroport.

L'idée, c'était de l'habiller puisqu'on a énormément de touristes, de personnes qui arrivent à l'aéroport et qui ne savent pas où se diriger pour venir jusqu'à Beauvais à la gare S.N.C.F. ou sur les hôtels au centre-ville de Beauvais.

On a travaillé une campagne qui puisse être simple français/anglais pour être compréhensible du plus grand nombre et qui met en avant la desserte de l'aéroport qui aujourd'hui est effectuée par 2 services, la navette express hôtel matin et soir et puis la ligne 6 tout au long de la journée, qui est plutôt une ligne régulière puisqu'on dessert également la commune de Tillé.

On a ensuite, pour la semaine de la mobilité, mis en avant l'abonnement mensuel classique.

On avait fait un partenariat avec le C.G.R. de Beauvais, donc pourquoi on a lancé ça ?

On s'est rendu compte qu'on a énormément d'abonnés qui ne sont pas réguliers dans l'achat de leurs abonnements, on a décidé de leur proposer d'acheter 3 mois d'abonnement et puis en échange, on leur offrait une place de cinéma, alors c'est une faible réussite, on n'a que 19 abonnés qui ont participé.

On a posé les questions aux personnes qui refusaient l'offre, le principal frein et la réponse qu'on nous a donnée, c'était que c'était difficile pour eux de payer en une fois 3x16 € donc 48 €.

C'est difficile pour eux de payer en une seule fois. Je pense dans le cas de Corolis, ce sont plutôt des abonnements annuels mais avec un retrait mensuel automatique qui fonctionnerait mieux pour permettre de fidéliser, on va dire, les abonnés, sur une année complète et rendre leurs achats plus réguliers.

On a travaillé sur une grosse problématique, qui est un gros enjeu aussi pour les entreprises, ce sont les déplacements de leurs salariés.

Pour ça, on a conçu un kit complet qu'on a appelé Corolis Solution Pro.

Ce kit est composé de documentations dirigées pour les salariés, il est personnalisé.

Et puis on a travaillé aussi l'approche qu'on réalise auprès des entreprises et on a créé tout un kit de communication, affiches, flyers, on fait des offres tarifaires personnalisées.

Exemple, si l'hôpital est partenaire de Corolis, les salariés de l'hôpital bénéficient d'offres d'essais gratuites ou de réductions sur les abonnements. Le pack a été diffusé auprès de 10 entreprises, on doit faire les relances, on a eu peu de retours pour le moment.

Les premiers à avoir lancé l'opération, c'est la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et la mairie de Beauvais.

On a participé, en septembre 2021, à un stand où on a animé le stand par une opération ludique, on pose différentes questions autour de la mobilité, et puis on a la partie sportive où ils doivent faire avancer le bus pour accéder aux différentes étapes, aux différentes questions.

On a travaillé également auprès de la cible jeune, les CM1-CM2, on sait qu'à cet âge-là, en tout cas en entrant en 6^{ème}, les parents commencent à les laisser utiliser les transports en commun de manière plus autonome, donc on a réalisé un kit de sensibilisation dans les écoles.

C'est sur une durée de 2h30, on intervient et on traite toute la notion se déplacer, on leur apprend à lire une fiche horaire, un plan, à se déplacer, connaître la direction, la notion la plus compliquée.

On est intervenus auprès de 7 classes et on a sensibilisé 166 élèves en 2021.

Et enfin, pour clôturer l'année, on a lancé une grosse opération, c'était notre bus magique de Noël, je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de le voir ou d'en entendre parler.

C'était une opération qui s'est voulue solidaire, on a travaillé avec 2 associations de quartier sur les 2 premières dates où on a accueilli une dizaine d'enfants qui ont bénéficié d'animations au sein du bus qui était complètement décoré, c'était un bus éphémère qui n'a pas roulé.

Avec un partenariat avec 6 ambassadeurs de Beauvais, donc on avait Potiron & Co pour le goûter, on avait La Malle aux Jeux qui nous a offert des jeux pour l'ensemble des enfants, le centre commercial des cartes cadeaux, je ne les ai plus tous.

On avait notre première ambassadrice qui était jeune, en fait c'est une jeune fille qui a ouvert un compte « Jeune à Beauvais » sur les réseaux sociaux et qui raconte l'histoire de Beauvais et qui met en avant les différents événements, donc on a travaillé également avec elle.

On a fait une date ouverte à tous, en tout cas sur inscriptions en concours, on a eu 438 participants. Bien sûr, on a pris qu'une dizaine d'enfants.

Plus de 32 000 personnes, près de 33 000 ont été touchées via nos réseaux sociaux, plus de 5 200 par les réseaux des partenaires, et cette opération nous a fait gagner 140 abonnés sur Facebook et 87 sur Instagram, donc abonnés qui nous permettent aussi derrière de toucher et à qui on peut faire nos messages.

M. Frédéric COLOMB :

Voilà pour la synthèse qu'on souhaitait vous présenter aujourd'hui.

On est bien évidemment à disposition pour répondre à vos questions.

M. Lionel CHISS :

Merci beaucoup.

Je ne sais pas si Maxime voulait apporter une précision, rien de particulier ?

Jacques non plus ?

M. Jacques DORIDAM :

On est un peu en décalage par rapport à ce qu'on est aujourd'hui, mais ça méritait quand même de revenir sur cette année qui est un peu la demi-sortie de crise sanitaire.

M. Lionel CHISS :

Très bien. Monsieur GOUJON, Monsieur AURY ?

M. Thierry AURY :

Merci. Oui, alors peut-être il y a des éléments là dans ce qu'avance Jacques DORIDAM.

Mais je suis quand même marqué là par l'aspect du non-retour à l'avant 2020 en termes de fréquentation du réseau, puisque vous indiquez qu'on était en 2021 à encore – 23 % par rapport à la période de référence avant Covid en 2019.

Donc comment vous expliquez ça ?

Est-ce que, y compris là il y aurait des éléments qui ne sont pas contenus là mais qui seraient plus positifs dans la période sur l'année 2022 ?

Mais en tout cas je trouve que c'est assez préoccupant et comment vous vous l'expliquez cette situation ?

M. Frédéric COLOMB :

Effectivement, tout le monde s'est posé la question puisque, comme je vous l'ai expliqué, c'est vrai que d'autres réseaux ailleurs en France, au niveau du groupe, alors tous n'ont pas repris leur fréquentation, certains oui, d'autres non.

Mais c'est vrai que Beauvais fait partie des cas où la fréquentation a eu du mal à revenir.

En 2022, on est encore plus qu'en 2021, mais on n'est toujours pas arrivés au niveau de 2019 qui était une excellente année aussi, il faut le dire, on était sur des années où chaque année la fréquentation augmentait.

Je ne sais pas s'il y a vraiment des explications, je pense qu'il y a peut-être eu un changement de pratique des gens, qui pour certains avaient pris l'habitude de prendre le bus et qui maintenant ont décidé par exemple de faire de la marche à pied, de faire du covoiturage, de prendre le vélo.

Il n'y a pas vraiment d'explications, je pense qu'il faudrait vraiment faire un sondage dans la rue et poser la question à tout le monde pour vraiment savoir pourquoi il y a eu un changement des habitudes. Mais il n'y a pas vraiment de raisons.

Ce qui est sûr, c'est qu'il y a moins de monde qu'auparavant.

M. Thierry AURY :

Du coup, je continue.

Mais puisque vous indiquez qu'il y a quand même d'autres villes où ce n'est pas le cas, qu'est ce qui expliquerait spécifiquement ?

Là j'entends que vous n'avez pas forcément beaucoup d'éléments là-dessus, mais peut-être que ça vaut le coup, je crois que c'est une question qui avait déjà été évoquée l'an passé, mais là ça dépasse le délégataire, mais peut-être là, au niveau de l'Agglo, le besoin d'avoir une enquête un peu large et au-delà des usagers eux-mêmes, qui permette de comprendre.

Est-ce qu'il y a une évolution, dans quel sens et effectivement, est-ce que c'est parce qu'il y a un report sur d'autres modes de déplacement, lesquels ?

Enfin quand même pouvoir comprendre ça.

Peut-être il y a un élément, alors ce n'est pas évoqué là, je ne crois pas, mais il me semble qu'on a mis du temps à retrouver un niveau de service équivalent à l'avant Covid, pendant longtemps, alors je ne sais pas d'ailleurs aujourd'hui, au-delà du rapport sur 2021, mais où on en est ?

Est-ce qu'on a retrouvé complètement le niveau de service d'avant Covid ?

Mais je sais que ça a mis un certain temps avant de retrouver ce niveau-là.

Et puis, peut-être, mais là ça fait partie aussi de cette connaissance, alors globalement la quantité de voyageurs est moindre, mais est-ce qu'on gagne des nouveaux voyageurs ?

Enfin, je trouve que là il y aurait vraiment à travailler ça.

Il y a aussi un élément que vous indiquez, alors c'est renforcé, c'est un élément qu'on avait déjà en tête mais le fait que Chrono 1, Chrono 2, enfin non la C1, la C2, c'est vraiment un très gros morceau de la fréquentation du réseau.

C'est une question que j'avais eu déjà l'occasion de poser.

Est-ce que dans la nouvelle organisation, qui remonte déjà à plus quelques années maintenant, du réseau, mais est-ce que on n'a pas gagné en quantité sur ces 2 axes-là, mais qu'on ait perdu par ailleurs des gens sur d'autres secteurs de la Ville sur un certain nombre de quartiers moins bien desservis de ce point de vue-là.

Là ce sont simplement des questions que je peux soulever mais qui mériteraient, de mon point de vue, d'avoir une enquête et des éléments plus approfondis là-dessus.

Mme Lydia FERREIRA :

Pour compléter la réponse de Monsieur COLOMB, en effet, on a eu un retour progressif de l'offre sur le réseau, donc forcément on a un retour progressif de la fréquentation, ça peut expliquer une partie de la baisse.

Sur les changements d'habitudes, le premier c'est que l'ensemble des entreprises ont dû changer leurs habitudes, les établissements scolaires.

Donc ça a un impact sur notre réseau puisqu'on a une forte fréquentation des scolaires.

Pour rappel, on avait des élèves qui avaient cours certains jours ou certaines semaines et puis d'autres sur d'autres semaines, ça forcément c'est une fréquentation qui pour nous est en baisse, on n'a pas l'ensemble des élèves, c'est aussi ce qui explique le fait qu'on n'a pas eu un retour tout de suite conséquent de l'offre puisqu'on aurait fait tourner certains services peut-être à vide.

Et puis pour le travail, on a le télétravail et forcément là ça implique la même chose, on a des baisses d'utilisation du réseau, on le voit concrètement sur les reports tarifaires sur les recettes, on a des personnes qui étaient abonnées, on a des tarifs très corrects, 1 € la journée, 16 € par mois, quand en plus vous avez une prise en charge de l'employeur mais pour certains ce n'est pas le cas, s'ils ne travaillent pas 5 jours par semaine, ils se dirigent plus vers le ticket BUT, donc on a des baisses sur les abonnements mensuels.

On sait que le télétravail a joué beaucoup dans le changement d'habitudes.

En tout cas, il y a eu beaucoup de questions qui se sont posées.

Le fait que pendant la crise sanitaire, il y avait très peu de transport aussi, les gens ont dû se débrouiller autrement, pour ceux qui ont continué à travailler, donc covoiturage entre collègues, achat de vélos, trottinettes, ça on le voit beaucoup les trottinettes à Beauvais, c'est flagrant, il y en a de plus en plus.

Et puis Beauvais, c'est une ville où les distances parcourues sont assez courtes, la marchabilité elle a un très fort pourcentage et on sait que ça a beaucoup augmenté pendant le Covid et donc les personnes ont gardé ces habitudes et ils n'utilisent plus le réseau.

Concernant nos abonnés, oui, on a des anciens abonnés qui ne sont pas revenus sur le réseau de transport, mais à côté de ça, on a gagné des nouveaux abonnés.

Souvent ce sont des automobilistes qui, avec les hausses de carburant, se posent la question, ils font leurs calculs et ils se dirigent vers nos services quand notre offre répond à leurs besoins.

Et là, si on revient très en arrière par rapport à la restructuration, alors la Chrono 1 et la Chrono 2, ce sont les quartiers à plus forte population, donc c'est aussi ça la raison pour laquelle il y a une offre plus importante et aussi pour laquelle elle est plus utilisée.

Ce sont des quartiers où les taux de motorisation sont très faibles, il y a un besoin de transport plus important que sur d'autres quartiers.

A l'époque, non, il n'y a pas eu de quartiers défavorisés, en tout cas, on n'a pas eu de baisse de fréquentation sur les autres quartiers.

Comme on l'avait déjà expliqué, ça a été une fusion de certaines autres lignes pour améliorer la desserte.

J'ai pour exemple le quartier de Saint-Just-des-Marais et de Marissel, à l'époque ils avaient chacun leur ligne, on a fusionné les 2 lignes, ce qui a permis sur les temps de haut-le-pied et de coupure, de les intégrer sur la ligne et de proposer des nouveaux services et d'améliorer l'offre sur ces 2 quartiers.

En tout cas, lors de la restructuration non, d'ailleurs, les chiffres le prouvent, on était en constante augmentation de fréquentation depuis, alors pas la première année de restructuration puisqu'on casse tout, on recommence tout, donc il faut les nouvelles habitudes, mais de 2018 à 2020, avant fin 2019, on était en constante augmentation en termes de fréquentation et de recettes.

M. Jacques DORIDAM :

En fait, dans le non-retour d'un certain nombre d'utilisateurs, on a découvert qu'on était dans la même configuration que le réseau Île-de-France. La R.A.T.P. a exactement en pourcentage le même nombre d'utilisateurs qui ne sont pas revenus pour diverses raisons.

Nous, on en connaît, le succès du covoiturage, ça c'est sûr que ça a fonctionné, les trottinettes aussi, le vélo.

Et puis il y a quelques personnes, il y a un certain nombre de personnes qui ont aussi repris leur voiture, c'est valable aussi sur l'Île-de-France, c'est valable sur notre réseau, sur quelques réseaux de grandes métropoles, sinon c'est vrai qu'en moyenne les gens ont retrouvé leurs usagers.

Et là, effectivement, je partage avec vous Monsieur AURY, il y a vraiment, parce que c'est encore un petit peu le cas aujourd'hui, ça ne remonte pas assez vite, il y a véritablement, c'est ce qu'on disait avec Maxime, à un moment donné de chercher un peu plus profondément un certain nombre de raisons.

Je pense aussi très objectivement qu'on a aussi peut-être, puisque les contrôleurs conduisent, une absence de contrôle et une absence de validation qui aussi devrait pouvoir corriger un peu ce pourcentage. C'est ce qu'on peut constater quand on prend les bus.

C'était le cas.

Pierre TACHON vous l'a déjà dit, on l'a déjà dit, il y a des choses à revoir, mais c'est vrai qu'il y a des causes multiples sur lesquelles ça serait bien qu'on puisse rechercher des choses.

Il y a des choses qui ne sont pas totalement expliquées sur le chiffre total.

Mais on est comme l'Île-de-France, comme la R.A.T.P.

C'est le même pourcentage à service égal de restitution de réseau, ce n'est pas l'absence de propositions.

C'est vraiment, même quand les propositions sont là, il y a un certain nombre d'usagers qui ne sont pas revenus.

Alors on voit, c'est vrai, moi j'en ai vu 2-3 que je connais de Beauséjour, qui aujourd'hui passent devant chez moi en trottinette au lieu de prendre la ligne 3 des Ruisselets qu'ils prenaient avant, y compris des gens qui ont une quarantaine d'années.

C'est vrai que c'est complexe, mais oui, il faut qu'on s'interroge dessus.

M. Lionel CHISS :

C'est complexe car c'est une multitude de causes.

Il n'y a pas un phénomène.

M. Jacques DORIDAM :

Il y a une multitude de causes.

C'est ça.

Le télétravail, ça a une incidence certaine, ça on le sait.

Dans quelle mesure ?

Mais ça, je pense qu'il faudra qu'on travaille à pouvoir chiffrer ce genre de choses.

M. Lionel CHISS :

Merci Jacques.

Monsieur GOUJON ?

M. Laurent GOUJON :

Je pense que l'évolution du prix de l'énergie va peut-être réfreiner certains à prendre leur voiture.

Et vous allez peut-être retrouver un peu de clientèle par ce biais-là, parce que ça serait bon pour la planète aussi.

M. Lionel CHISS :

C'est vrai que la fin de la ristourne aujourd'hui...

M. Laurent GOUJON :

J'avais 2 questions, le coût au kilomètre des 3 modèles de bus que vous avez, vous avez du gaz, des véhicules hybrides et puis des véhicules électriques.

Est-ce que vous avez une idée du coût au kilomètre ?
Lequel coûte le plus cher en fonctionnement ?

M. Frédéric COLOMB :

Alors là comme ça, non, je n'ai pas de coût à vous donner parce qu'on n'a pas ce niveau de finesse, ça doit être calculable.

Ce que je pourrais simplement vous dire c'est que par défaut, après ça dépend si on inclut aussi le coût de l'achat, mais si on n'inclut pas le coût de l'achat, forcément l'électrique, je pense coûte moins cher.

M. Laurent GOUJON :

Je pense qu'il faut calculer l'amortissement d'achat.

M. Frédéric COLOMB :

Après, il n'y a pas vraiment de règles, ça dépend de l'âge du véhicule, parce que vous pouvez parfois avoir des grosses opérations de maintenance sur des véhicules pas si vieux que ça.

Et inversement, des vieux véhicules qui marchent encore très bien donc il n'y a pas vraiment de règles.

Vous sortir un coût comme ça, on pourrait vous sortir je pense un coût moyen, il suffit de prendre le coût total de nos coûts de maintenance et de le ramener au kilomètre et au type d'énergie.

Mais là, je n'ai pas de quoi vous donner comme ça.

M. Laurent GOUJON :

D'accord, mais ça pourrait être intéressant, je pense pour la Commission, d'avoir un ordre d'idée au niveau, même des batteries, parce que je pense qu'il faut intégrer le coût d'achat, plus le coût du renouvellement de la grosse maintenance parce qu'une batterie, la durée de vie des batteries c'est quoi, c'est 5 ans maximum ?

M. Frédéric COLOMB :

Je crois que c'est 8, je crois de mémoire contractuellement, éventuellement à baisser.

M. Jacques DORIDAM :

Oui, 8 ans avant de commencer, pour ceux qu'on a.

Après, ceux qu'on va avoir en juillet, je ne sais pas exactement.

Sur le coût au kilomètre, puisque j'ai pris la parole, je vais me permettre, c'est quelque chose qu'on pourra demander.

Parce que c'est quelque chose que moi j'ai en tête à partir du moment où il y a d'autres énergies qui, dans l'avenir, peuvent remplacer, je pense à l'hydrogène notamment, pas dans les conditions économiques actuelles mais à terme, on pourrait voir.

Le coût au kilomètre, on pourra demander, puisque notre A.M.O. nous accompagne aussi dans la mise en route du nouveau service actuellement.

C'est une question qu'on pourra poser à Monsieur DARMON en disant, dans les conditions aujourd'hui, est-ce qu'il peut, puisque dans le cadre de la négociation de la D.S.P., il avait intégré cette notion-là, on va lui poser la question pour qu'effectivement il puisse nous dire un certain nombre de choses.

Moi, c'est une question, ça ne me préoccupe pas mais il faut l'avoir en tête, par rapport au coût de l'énergie, par rapport surtout à l'hydrogène. Parce qu'on a un défi qui nous attend, nous, on le sait tous et on en a déjà parlé en Conseil d'Agglo, c'est la sortie du contrat de la station G.N.V. en 2026, on paie la molécule actuellement au prix 2006, ce qui avait valu d'ailleurs à Jean-Luc BOURGEOIS, qui a négocié le contrat en disant que c'était inconscient de payer une molécule pour 20 ans, sauf qu'aujourd'hui, on s'en frotte plus que les mains, même si le coût d'énergie n'avait pas augmenté dans les proportions qu'on connaît aujourd'hui, on aurait été vraiment très grand gagnant.

Donc ça c'est quelque chose qu'on a à l'esprit, donc le coût au kilomètre, c'est quelque chose qui va devenir aussi pour nous important. Effectivement la question mérite d'être posée.

M. Laurent GOUJON :

La deuxième question, c'est le temps de charge d'un véhicule pour qu'il puisse rouler 1h, il faut combien de temps de charge ?

Un véhicule électrique ?

M. Frédéric COLOMB :

Pour qu'il puisse rouler 1h, je ne serais pas capable de vous dire, nous on a joué la sécurité.

Le constructeur nous permet de charger un véhicule plein parce qu'il y a double prise en 4 à 5h, si je ne dis pas de bêtises, mais nous généralement les véhicules, on les met sur des services qui permettent de respecter l'autonomie et ils chargent la nuit.

Donc il n'y a pas cette difficulté-là, mais une charge pleine sur les véhicules électriques qu'on a aujourd'hui c'est 4 à 5h maximum, en temps le plus court possible, pardon.

M. Jacques DORIDAM :

La grande découverte qu'on a faite avec les bus électriques, c'est qu'en fait on nous vendait un service dans des normes et la qualité est bien supérieure à ce qu'ils nous avaient annoncé, c'est-à-dire que c'est beaucoup plus fiable que ce qu'on aurait pu craindre à un moment donné.

Après, comme il n'y a pas de service de nuit complet, c'est en toute sécurité.

M. Frédéric COLOMB :

D'ailleurs on a des bus au gaz en recharge lente, puisqu'il y a aussi la possibilité de faire de la recharge rapide comme les camions des éboueurs, enfin des déchets ménagers pardon.

Donc nous, comme les véhicules ne roulent pas la nuit, ils ont toute liberté de charger tranquillement en charge lente et c'est très bien comme ça.

M. Jacques DORIDAM :

Le dépôt étant attenant à la station G.N.V. et ayant été aménagé de façon à ce que les bus qui ont leur prise vraiment directement sur la station et quand ils rentrent le soir, se branchent.

M. Laurent GOUJON :

Et une troisième question, vous avez donc des personnes, hommes et femmes, qui occupent le même poste avec quasiment la même ancienneté, à peu près les mêmes positions, est-ce qu'hommes et femmes ont bien les mêmes niveaux de salaire ?

M. Frédéric COLOMB :

Chez nous, oui, bien sûr il y a une totale équité hommes et femmes, n'importe qui, qui rentre dans l'entreprise est embauché au même salaire et même les anciens ont les mêmes salaires, tout à fait.

M. Laurent GOUJON :

Je suis désolé, je ne prends pas le bus parce que je suis en dehors de votre secteur, je suis à Le Fay-Saint-Quentin et vous arrêtez à Bonlier.

Je n'ai pas pris le bus depuis je ne sais pas combien d'années parce que je n'ai pas le choix.

Je suis en dehors du périmètre Fay-Saint-Quentin, c'est juste à côté.

Est-ce qu'il est possible de monter dans un bus avec mon vélo, si je viens en vélo ?

Non, et puis c'est un, c'est un gros vélo.

M. Frédéric COLOMB :

Par contre, maintenant à Fay-Saint-Quentin, vous avez un T.A.D. qui vous rabat sur Bresles, Bailleul, qui permet de venir à Beauvais.

M. Laurent GOUJON :

Un T.A.D., c'est ?

M. Frédéric COLOMB :

Un transport à la demande.

Dans la nouvelle offre, vous avez un minicar, qui est sur réservation, mais qui peut vous emmener à plusieurs créneaux horaires de la journée, soit sur la grosse ville, le gros bourg du secteur et ensuite qui vous rabat sur Beauvais via une ligne régulière qui a été instaurée à la rentrée.

M. Laurent GOUJON :

Il faut que je passe par Bresles ou Nivillers.

M. Frédéric COLOMB :

Voilà.

Mais non, le vélo, non.

M. Thierry AURY :

Une question sur le taux de renouvellement du parc.

Je crois que là, j'ai vu qu'il y avait 9 bus électriques, 21 carburations hybrides, 21 G.N.V., c'est ça, je ne me plante pas ?

M. Frédéric COLOMB :

Non ce n'est pas, c'est 15 G.N.V., 14 hybrides et 4 électriques.

Le taux de renouvellement, c'est l'Agglo qui le décide, c'est 2 par an en moyenne.

M. Jacques DORIDAM :

Le mouvement, c'est de sortir les hybrides.

Parce qu'il y a tout type de problèmes, d'abord c'est surtout qu'on ne trouve plus les pièces et que les constructeurs auprès de qui on les avait acquis, font plus du transport par car que des bus urbains.

La R.A.T.P. a le même problème.

On a vraiment le même type de problème, l'évolution des constructeurs.

Et il y a 2 bus électriques qui vont arriver l'été prochain.

M. Laurent GOUJON :

Encore une question sur les C.D.D., parce que ma fille a récemment voulu faire, avec son école, partir, enfin un crochet je ne sais plus trop où, ils ont eu un mal fou à trouver un conducteur de bus et donc ils ont annulé la sortie, parce qu'ils n'ont pas trouvé de conducteur.

Vous arrivez à trouver 86 conducteurs en été, comment vous faites et pourquoi autant de C.D.D. ?

Est-ce que ce ne sont pas des gens qu'on pourrait pérenniser sur un C.D.I. ?

Enfin, quelqu'un qui serait un petit peu mobile.

M. Frédéric COLOMB :

Les chiffres qui sont indiqués, il y a très peu de C.D.D. puisque nous tous les gens sont en C.D.I. Les quelques C.D.D. qu'on peut amener à avoir, ce sont des gens qu'on prend pendant un mois ou deux pour nous renforcer parce qu'on a un gros absentéisme.

Mais les chiffres qui sont indiqués dans le rapport annuel, ce ne sont quasiment que des C.D.I. Après, il y a d'autres C.D.D. qu'on prend mais qu'on ne met pas dans le rapport annuel, on le met mais pas dans le dur en termes d'effectifs à temps plein, ce sont les gens qu'on prend pendant les vacances mais qui sont juste là pour remplacer nos conducteurs qui eux partent en vacances.

Mais à 99 %, on est sur des C.D.I. chez nous et des C.D.D., si on a un absentéisme normal, on n'a pas de C.D.D. pour faire simple.

M. Laurent GOUJON :

Et vous arrivez à trouver du personnel pendant les vacances ?

M. Frédéric COLOMB :

Depuis un an c'est compliqué, parce que même en urbain qui pourtant est un secteur un peu plus attractif que les transports interurbains qui n'ont pas les mêmes conditions de travail, ça va un peu mieux maintenant.

Et puis, on a pris le taureau par les cornes parce que finalement on n'est jamais mieux servi que par soi-même donc on a carrément ouvert nos organismes de formation.

Donc là on a démarré depuis une semaine une formation en partenariat avec un formateur de Beauvais qui est Cotard.

Et donc on a une dizaine de personnes qui sont, soit en réorientation professionnelle, soit des gens qui débutent dans la vie, à qui on paye la formation et qui derrière ont des perspectives d'embauche chez nous, au moins, on est sûr d'avoir de la main d'œuvre qualifiée et tout de suite grâce à nous. Ce qui était pas forcément le cas d'avoir des gens qui venaient postuler chez nous, mais il y a un petit peu plus de C.V. qui reviennent maintenant depuis la rentrée quand même chez nous, plus facilement, des gens qui viennent de région parisienne, d'autres secteurs.

(hors micro)

Alors nous, on ne fait quasiment que du C.D.I., je vous dis, c'est vraiment la marge quand on a du C.D.D. là en ce moment pour vous dire on a 83 conducteurs, sur les 83 j'ai 81 C.D.I. et 2 C.D.D. qu'on a pris depuis la rentrée juste pour renforcer parce qu'on avait des absents, plus que la moyenne. Mais sinon, on prend tout le temps du C.D.I.

M. Lionel CHISS :

Parfait, les réponses très claires.

Est-ce qu'il y a d'autres questions, Monsieur AURY, Monsieur GOUJON ?

Non.

Ecoutez, on vous remercie beaucoup pour la présentation et puis pour les réponses et donc je lève cette Commission.

Merci beaucoup.